

CONSEIL MUNICIPAL DE FERNEY-VOLTAIRE

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE ORDINAIRE

Mardi 4 juin 2024 à 19 h 30

Salle du Conseil municipal

Sous la présidence de Daniel RAPHOZ,

Maire de Ferney-Voltaire.

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juin à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 29 mai 2024, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sise Hôtel de Ville à Ferney-Voltaire (01210), sous la présidence de Daniel RAPHOZ, Maire, la convocation a été affichée le 29 mai 2024.

Présents : MMES et MM. Daniel RAPHOZ (sauf point 5), Khadija UNAL, Valérie MOUNY, Nadia CARR-SARDI, Christian ALLIOD, Étienne t'KINT de ROODENBEKE, Matthieu CLAVEL, Laurence MERIAUX, Stéphane GRATTAROLY, Laurence CAMPAGNE, Corinne SABARA, Rémi VINE-SPINELLI, Ahmed BEN MBAREK, Jean-François PATRIARCA, Pierre-Marie PHILIPPS (à partir du point n°3), Jean-Loup KASTLER, Christian LANDREAU, Marie FLORES, Jean-Louis GUIDERDONI, Mme Myriam MANNI (à partir du point n°3), Dorian LACOMBE

<u>Pouvoirs :</u> M. Yem Phoramy BABALEY BALAKY	à	Mme Khadija UNAL
Mme Catherine MITIS	à	M. Matthieu CLAVEL
Mme Aurélie LÉGER	à	M. Jean-Louis GUIDERDONI
Mme Mylène MAILLOT	à	M. Rémi VINE-SPINELLI
M. Chun-Jy LY	à	M. Étienne t'KINT de ROODENBEKE
M. Nicolas KRAUSZ	à	M. Jean-Loup KASTLER
Mme Chantal HARS	à	M. Pierre-Marie PHILIPPS

Absents : M. Jean-Druon CHARVE
M. Daniel RAPHOZ au sauf point n°5
M. Pierre-Marie PHILIPPS (aux points n° 1 et 2)
Mme Myriam MANNI (aux points n°1 et 2)

Secrétaire de séance : M. Stéphane GRATTAROLY



ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 09/04/2024
3. Adoption du compte de gestion pour l'exercice 2023
4. Compte administratif 2023 : élection d'un président de séance
5. Adoption du compte administratif 2023
6. Modification des secteurs d'application de la taxe d'aménagement à taux majoré
7. Convention de gestion en flux de réservation de logements sociaux au titre des collectivités locales entre la Ville de Ferney-Voltaire et l'organisme locatif social CDC Habitat Social
8. Attribution subvention à l'association Move different au titre de l'année 2024
9. Retrait de la Ville de Ferney-Voltaire de l'association Noctambus en vue de sa dissolution
10. Acquisition d'un garage extérieur dans la copropriété « Le Châtelard »
11. Modification des limites administratives entre les communes de Ferney-Voltaire et Prévesin-Moëns en vue d'intégrer le groupe scolaire Jean de la Fontaine à la Ville de Ferney-Voltaire
12. Conventions de portage foncier et de mise à disposition entre la Commune et l'Etablissement Public Foncier de l'Ain – Ruelle des jardins
13. Modification du tableau des emplois de la Commune
14. Questions diverses :
 - Décisions du Maire prises au mois d'avril 2024 en application de l'article L. 2122-22 du CGCT (délégations du Conseil municipal).



1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le Maire ayant énuméré les pouvoirs (M. Yem Phoramy BABALEY BALAKY à Mme Khadija UNAL, Mme Chantal HARS à M. Pierre-Marie PHILIPPS (à partir du point n°3), Mme Catherine MITIS à M. Matthieu CLAVEL, Mme Aurélie LEGER à M. Jean-Louis GUIDERDONI, Mme Mylène MAILLOT à M. Rémi VINE-SPINELLI, M. Chun JY-LY à M. Etienne t'KINT de ROODENBEKE, M. Nicolas KRAUSZ à M. Jean-Loup KASTLER), il est procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Christian LANDREAU constate que la convocation du conseil municipal, lui a été adressée avec la signature d'un adjoint qui ne dispose pas de cette autorité, cela explique d'ailleurs la raison pour laquelle aucune convocation n'a été communiquée le mois dernier. Il assiste au Conseil municipal, car l'État l'habite d'être présent à tous les conseils municipaux et non la conscience, mais pour lui, n'ayant pas été convoqué par le Maire, ce Conseil municipal n'a pas lieu d'être et est caduc. Par conséquent, il ne prend pas part au Conseil municipal.

Le Maire explique qu'ayant un empêchement la semaine dernière, il a donné une délégation aux adjoints pour procéder à la signature et cela a été effectué. Il note que Christian LANDREAU pourra vérifier dans les arrêtés que cette possibilité a été confiée aux adjoints.

Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part au vote de tous les points. Son vote sera donc considéré comme une abstention.

Monsieur Stéphane GRATTAROLY est désigné pour remplir cette fonction par 22 voix pour, 3 abstentions (KASTLER Jean-Loup, KRAUSZ Nicolas par procuration et LANDREAU Christian).

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 09/04/2024

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 avril 2024 est adopté par 20 voix pour, 4 abstentions (KASTLER Jean-Loup, KRAUSZ Nicolas par procuration, LACOMBE Dorian et LANDREAU Christian) et 1 ne prend pas part au vote (MAILLOT Mylène par procuration).

3. Adoption du compte de gestion pour l'exercice 2023

Étienne t'KINT de ROODENBEKE note que le Conseil municipal va être largement consacré à la question de la gestion financière de l'année passée. Pour cette année encore, deux comptes seront séparés : le compte de gestion et le compte administratif et les deux concordent en tout point. Bien évidemment, les bilans de la section d'investissement et de la section de fonctionnement sont disponibles. Il propose, si cela ne dérange pas l'assemblée, un développement plus long concernant la situation de la Commune lors du point par rapport au compte administratif, qui correspond à la vision de la Commune et non à celle du comptable public.

Le premier élément à préciser porte effectivement sur la présence d'une identité de valeurs entre les écritures du compte administratif et celles du compte de gestion. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ce compte pour l'exercice 2023.

Le Maire rappelle qu'il s'agit d'une obligation légale de voter l'adoption de ce compte au mois de juin, qui est vérifié par le comptable public.

Jean-Loup KASTLER remarque que ces comptes sont censés donner l'état financier de la Commune. Cela signifie qu'une personne les observant doit pouvoir imaginer quelle est la situation financière de la Commune. Or, il lui semble que la situation très particulière de la Ville de Ferney-Voltaire rend impossible de se faire une idée des comptes de la Commune, sans disposer de ceux de la société publique locale qui agit sur la quasi-totalité du territoire urbanisé restant de la Commune. Telles sont donc peut-être les limites de l'exercice. Cela traduit une confrontation à un compte administratif qui ne révèle pas grand-chose de l'état de la santé financière de la Municipalité. Pour cette raison, il prend acte des comptes de gestion et des comptes administratifs, mais remarque qu'il ne figure pas à l'ordre du jour la possibilité de débattre de la convention État – SPL – Agglomération, ce qu'il trouve bien dommage. Il aurait voulu que cela se produise dans le cadre d'un Conseil municipal où les finances de la Commune seraient évoquées. Il pense qu'il aurait été bien que tous puissent prendre acte de ce qui est en train de se passer à ce niveau.

Arrivée de Pierre-Marie PHILIPPS et de Myriam MANNI à 19h40.

Le Maire pense que Jean-Loup KASTLER confond les compétences des uns et des autres. Il précise que la société publique locale est de droit public et privé. Il s'agit du bras armé d'une Agglomération. Par conséquent, cela ne se trouve ni dans la compétence de la Commune ni dans son budget. Pour l'instant, le vote porte sur le budget communal sans mélanger les sujets. Il affirme avoir entendu les paroles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- VOTE par 24 voix pour et 4 abstentions (Jean-Loup KASTLER, Nicolas KRAUSZ par procuration, Myriam MANNI et Christian LANDREAU) le compte de gestion pour l'exercice 2023.

4. Compte administratif 2023 : élection d'un président de séance

Le Maire signale qu'il quittera la séance pour l'adoption du compte administratif. Pour la présidence de séance, il propose la première adjointe, Khadija UNAL, pour le remplacer pendant ce vote du compte administratif et présider la séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ELIT par 24 voix pour et 4 abstentions (KASTLER Jean-Loup, MANNI Myriam, KRAUSZ Nicolas par procuration et LANDREAU Christian) Khadija UNAL en tant que Présidente de séance préalablement aux débats sur le Compte Administratif 2023 du Maire.

5. Adoption du compte administratif 2023

Le Maire quitte la salle à 19h45.

Khadija UNAL précise, comme l'a mentionné Étienne t'KINT de ROODENBEKE, que le compte de gestion doit être conforme au compte administratif. Ce dernier va justement être analysé et discuté. La parole sera donnée à l'assemblée qui pourra constater après l'analyse d'Étienne t'KINT de ROODENBEKE que la gestion budgétaire est totalement correcte et conforme aux orientations qui avaient été définies par l'équipe municipale, et le compte administratif permet de bien déterminer la stratégie financière et budgétaire de la Commune.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE explique que pour la simplicité de la compréhension, il va essayer de mettre quelques diapositives qui reprennent le rapport pour appuyer les notes de synthèse. Il rappelle qu'il est question de la situation de l'année 2023 et de ramener dans le cycle budgétaire les comptes

de 2023. Il a été voté un budget primitif en décembre qui ne pouvait pas tenir compte des résultats de l'année et qui sont d'ailleurs relativement bons. Cela signifie qu'en juillet, cela sera l'occasion d'avoir un budget supplémentaire qui reprendra dans les comptes, les résultats de cette année. Une série de modifications seront proposées le mois prochain à l'accord de l'assemblée.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE commence par le taux d'exécution qui est relativement bon : 90 % en dépenses de fonctionnement, et 106 % en recettes de fonctionnement, ce qui signifie que les recettes sont nettement meilleures que celles attendues dans les recettes de fonctionnement. Il reviendra à ce sujet plus tard.

Comme cela a été abordé lors du débat concernant le budget, les dépenses d'investissement sont aussi très bien exécutées avec des recettes d'investissement, moins que prévu, puisqu'une vente ne s'est pas réalisée. Dans le budget, il n'a été prévu que très peu de recettes d'investissement, étant entendu que la stratégie était de continuer à consommer la réserve d'investissement qui a été constituée quelques années auparavant et qui arrive au bout. Au bilan, il remet le tableau qui est conforme à celui présenté dans le compte de gestion. La Ville a fini de consommer la réserve en investissement, quasiment parfaitement. En fonctionnement, le résultat de l'année est d'à peu près 1 800 000 €, donnant un résultat cumulé d'environ 4 200 000 €. Cela permettra d'envisager, avec une certaine sérénité, les investissements de l'année et des années à venir.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE note des recettes de fonctionnement qui s'élèvent à 18 700 000 €, soit 1 000 000 € de plus que ce qui avait été prévu initialement au budget de l'année dernière, en raison principalement d'une très bonne tenue de la taxe foncière et de la taxe d'habitation. Il rappelle que la taxe d'habitation bénéficie d'une majoration pour les résidences secondaires (réelles ou fictives) et cela assure une nette progression des recettes par rapport à ce qui a été prévu l'année dernière. Il indique que l'État avait essayé d'augmenter fortement les bases. La dynamique de la taxe foncière est bonne et cela explique grandement ces recettes de fonctionnement. Les droits de mutation sont aussi évidemment élevés. En revanche, les produits de services restent stables, à 1 400 000 € alors que la Ville augmente tant en nombre d'enfants dans les écoles qu'en nombre de personnes qui fréquentent les services. Il note également divers produits pour 410 000 €. Il affiche la répartition des recettes réelles de fonctionnement qui reprend ces grands équilibres. Il propose de parcourir toute la présentation, puis de répondre aux questions au fur et à mesure.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement qui sont principalement des dépenses de gestion courante, elles s'élèvent à 15 900 000 €, ce qui traduit une hausse des dépenses qui récupèrent quasiment le taux d'inflation puisqu'il est noté, en particulier, des dépenses de fluides assez importantes. L'inflation s'accompagne de la hausse des dépenses de personnel, car l'État a consenti à un certain nombre d'augmentations du nombre de points d'indice l'année dernière pour certaines catégories, afin de suivre l'inflation. Il rappelle, par la même occasion, l'augmentation de l'IFSE pour que les agents aient des salaires décents, ce qui n'est pas forcément très facile, d'où une augmentation des dépenses de gestion courante. Il est tout de même à noter une baisse des intérêts de la dette puisque celle-ci s'étend sûrement et la Ville arrive à une situation plutôt saine.

Il propose de s'attarder quelques instants au sujet de la répartition des dépenses de gestion par politique sectorielle. Il note quatre grandes masses où la Commune fonctionne énormément : la culture ; l'enseignement ; le sport et la jeunesse ; et l'aménagement, les services urbains et l'environnement. Ces dépenses de gestion incluent en particulier les charges de personnel et dans ces

secteurs, l'enseignement et la jeunesse comptent particulièrement énormément d'agents qui y travaillent. Des efforts sont donc fournis, de la part de la collectivité, dans ces domaines.

Les recettes d'investissement sont assez modérées avec 500 000 € de taxes d'aménagement. L'année est relativement basse de ce point de vue. Le FCTVA est évidemment relativement conséquent, cela reflète l'investissement réalisé deux ans auparavant. En 2021, il avait été noté un certain nombre de travaux, correspondant à un FCTVA de 483 000 € en 2023. Dans les recettes d'investissement, encore une fois, la stratégie était de consommer l'excédent d'investissement cumulé de 3 400 000 € qui a été entièrement consommé puisque la Ville arrive à peu près à 7 000 000 € de dépenses d'investissement : principalement des dépenses d'équipement à 4 700 000 € et du remboursement du capital de la dette à 750 000 €.

Un rythme d'investissement élevé est maintenu, car en quatre ans, les rythmes des mandats de 2001-2007 et 2008-2013 ont déjà été dépassés. Par contre, celui du mandat précédent ne l'est pas encore. Il note que la Ville a remarquablement investi, mais espère que d'ici la fin de l'année, ce retard sera rattrapé.

Par rapport aux dépenses d'équipement, il se présente un certain nombre de répartitions fonctionnelles. L'élément le plus évident cette année portait sur l'aménagement, les services urbains et l'environnement avec particulièrement des travaux assez lourds d'infrastructures pour les bâtiments, car des chaudières ont été changées, un certain nombre de travaux d'éclairage public ont été effectués ou encore des liaisons douces, tout ceci étant dans la lignée du budget vert, et évidemment d'autres travaux. Le budget vert qui est cette année à 828 000 € est principalement structuré sur les trois points présentés.

Concernant la dette, Étienne t'KINT de ROODENBEKE suppose que cela interpelle beaucoup ses camarades élus. Comme il l'a déjà mentionné, 751 000 € de capital ont été remboursés en 2023 et il reste donc au 31 décembre, 4 100 000 € dus. Au niveau de la dette, il faut faire attention à la comparaison entre le compte administratif 2023 et celui de 2024 puisque le SIVOM est incorporé au 1^{er} janvier. Il précise que 2 600 000 € rentrent dans les comptes de la Mairie au 1^{er} janvier, ils n'apparaissent donc pas dans les comptes 2023. La Ville présente un excellent résultat de fonctionnement et une dette finalement relativement faible avec un ratio de désendettement particulièrement faible à 1,5 an. En intégrant la dette du SIVOM et les prévisions du budget primitif, le ratio passe à 3,2 ans en 2024. Pour rappeler la cible que l'État donne à la Ville, étant donné sa strate, cela serait de six à huit ans. La situation financière actuelle est donc encore tout à fait convenable et va permettre, comme prévu, d'emprunter cette année au budget primitif pour répondre aux investissements qui seront lancés dans la deuxième partie de l'année. Il a abordé les points les plus saillants, a remis le bilan et attend les questions des élus.

Myriam MANNI indique que de grands projets d'investissement ont été évoqués. Elle souhaite en savoir un peu plus à ce sujet.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE répond que cela est hors compte administratif. Il n'aurait pas dû effectuer une ouverture ainsi, mais il admet que cela concerne le budget et qu'elle a bien raison puisqu'il en a parlé. Cela concerne en particulier des dépenses d'investissement de foncier, que ce soit pour l'hôpital ou pour des ouvertures d'écoles. Un certain nombre de choses vont se prévoir assez tôt puisque les écoles sont actuellement pleines, il faut être capable d'investir derrière. Il indique que d'autres projets ont été vus par les élus. Il mentionne notamment la convention de portage financier avec l'EPF, l'achat d'un certain nombre de tenements dans la Ville pour des opérations d'aménagement

de voirie, etc. Il renvoie Myriam MANNI à la lecture complète du budget primitif. Cela dit, ces questions se retrouveront évidemment au cœur du Conseil municipal de juillet puisqu'avec le budget supplémentaire, une meilleure vision sera constatée et il pourra être évoqué avec plus de précision ce qui est souhaité pour les six derniers mois de l'année, au vu du résultat actuel. Il se passera bien entendu une discussion avec les élus en juillet concernant ces grands projets avec des chiffres plus précis et des documents fournis à l'avance pour qu'ils puissent travailler dessus, au-delà de la présentation effectuée. Khadija UNAL intervient au sujet de la stratégie budgétaire, évoquée par Étienne t'KINT de ROODENBEKE. Il est clair que la Commune a souhaité maintenir une gestion financière très équilibrée, minimiser les risques financiers et surtout lui permettre d'avoir des excédents de fonctionnement pour que le budget de fonctionnement et l'investissement fonctionnent de manière autonome, pour permettre d'avoir de l'autofinancement. Tous les moyens possibles sont donnés pour avoir un investissement important, lorsque le projet d'investissement sera défini et la Commune aura les moyens de les réaliser. Depuis la deuxième mandature, La Ville se donne les moyens de renforcer son autofinancement, ce qui permet d'être en bonne santé par rapport aux banques et de devoir éventuellement emprunter si cela devait se faire pour l'un des grands projets d'investissement. Cela explique la gestion très équilibrée et économe, sachant que la vision est très pointue concernant le fonctionnement et la maîtrise de ces dépenses.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE estime que les deux projets qui sont les plus porteurs sont le début de l'aménagement du parc urbain de Vireloup le long de la frontière sous la douane, le long du chemin du Gué, et la pose de panneaux photovoltaïques pour l'ensemble de la toiture du CTM, un projet relativement coûteux dans le cadre de la transition et du budget vert. Il lui semble que des échanges ont déjà eu lieu à ce propos, lors du budget primitif.

Myriam MANNI rebondit concernant les panneaux. Elle demande si la Commune se fait accompagner, comme il a été précisé qu'il s'agissait d'un investissement très important. Actuellement, la Ville dispose de l'ADEME et d'autres structures auprès desquelles elle peut chercher des financements assez importants.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE acquiesce et ajoute que cela fait d'ailleurs partie de la suite de la bonne gestion. Il souligne le passage au sujet des subventions dans le compte administratif. La volonté est d'augmenter clairement le recours aux subventions avec tous les partenaires : État, Région, Département et ADEME. Cela est effectivement une nécessité à ce jour. Une Commune ne peut plus investir seule. Cela ne se faisait déjà pas, car la Ville disposait d'un centre de partenaires à ses côtés, mais la volonté se renforcera et il pense que cela se remarquera dans les comptes administratifs 2024 et 2025, ce qui traduit une montée en puissance de ces demandes de subvention pour ce genre de projet. Le Département contractualise avec la Ville pour des questions de financements et la Région, pour certaines de ses compétences. Évidemment, il faudra aller dessus et il donne raison à Myriam MANNI. Ce projet appelle particulièrement à des subventions. Il subsiste toujours cependant un reste à charge pour la Commune, ce qui est d'ailleurs normal puisqu'un projet est établi et il faut qu'elle y mette de sa poche.

Jean-Loup KASTLER revient sur le compte administratif. Comme la bonne gestion permettant les investissements a été évoquée, il note un léger débordement vers des questions de budget. Il trouve beaucoup plus honnête de parler des investissements au niveau du parc de Vireloup et des panneaux photovoltaïques que de faire un effet d'annonce à propos d'une école qui pourrait être réalisée pendant le mandat actuel et qui aurait dû être un projet au moment de la prise de fonction, car il faut à peu près six ans pour construire une école. Par conséquent, il estime qu'annoncer une école au milieu d'un

Conseil municipal et prétendre qu'elle va être construite l'année prochaine ne trompe personne. La Ville va être confrontée, non pas au niveau du compte administratif, mais au niveau de la capacité d'accueil des élèves, à un véritable problème dans les années à venir et cela est une conséquence de la stratégie de désendettement qui est en fait une stratégie de désinvestissement dans les infrastructures essentielles pour une Commune. Telle est la première chose. Il indique ensuite ne pas pouvoir s'empêcher de sourire quand il entend Khadija UNAL dire « minimiser les risques financiers ». Quand il pense que la Ville est actionnaire d'une structure qui a actuellement 100 000 000 € de dettes, qui est en conciliation devant le tribunal de commerce, il applaudit les stratégies de minimisation des risques financiers. En définitive, le bilan d'aménagement de la structure prévoit qu'elle sera financée pour obtenir un équilibre à 30 000 000 € de financement public en complément, auxquels les Ferneysiens seront mis à contribution. Il faut qu'ils le sachent et qu'ils soient conscients qu'il s'agit de choix politiques. Ils n'apparaissent pas dans le compte administratif et cela est tant mieux, car il constate ce soir la possibilité d'une opération de communication. Il appelle la presse à être équilibrée dans son compte rendu à ce sujet.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE souligne qu'il a essayé d'être aussi pédagogue que possible, mais il va le réexpliquer. Il n'a pas dit que l'école sortirait à la fin du mandat, mais des dépenses doivent être effectuées dès l'année prochaine pour cette école. Comme le dit Jean-Loup KASTLER, six ans se prévoient, mais si ce dernier relit ce qui avait été dit depuis 2020, il avait été question d'investissements dans les écoles et d'une nouvelle école. Pour revenir à la stratégie de désinvestissement, l'actionariat dans la SPL a été décidé par le mandat précédent, qu'il a contribué à mettre dehors. Il rappelle que Jean-Loup KASTLER, par contre, a beaucoup œuvré pour essayer de le maintenir au pouvoir. Il trouve cela un peu excessif de lui reprocher un manque de stratégie à ce sujet. En revanche, il n'ignore pas les conséquences financières. Il se trouve que la Ville est actionnaire à 5 %, ce qui signifie que les conséquences seront limitées. Il avait été dit il y a longtemps que la Ville gagnerait beaucoup d'argent, mais la prudence a été de mise, et les résultats n'ont pas été incorporés.

Actuellement, il est dit que la Ville perdra beaucoup, la prudence est toujours de rigueur et le dénouement de la situation se verra à la fin. Il pense que Jean-Loup KASTLER se méprend face aux conséquences immédiates de la dette sur l'argent des Ferneysiens, mais Étienne t'KINT de ROODENBEKE entend tout à fait que les avis divergent à ce sujet.

Rémi VINE-SPINELLI mentionne l'Agglomération qui est actionnaire à 60 %, ce qui rentre également en compte. Quand il regarde les données qui comparent Ferney-Voltaire avec le reste du pays, il trouve que la dotation globale de fonctionnement est intéressante. Elle est à peu près à 42 par habitant à Ferney-Voltaire, il ignore si cela est en euros, et en la comparant avec le pays entier, la moyenne est à 176. Il existe donc un rapport quasiment de 1 à 4 et il aimerait bien comprendre cela. Il demande si tel est le cas de tout le Pays de Gex, car le calcul de la dotation montre que Ferney-Voltaire est nettement en dessous de la moyenne nationale.

Il demande également si le fait de dépasser le seuil des 10 000 habitants va changer cette dotation, d'après l'INSEE. En effet, il existe un écart important, car il suppose que cela était encore basé sur Ferney-Voltaire, en dessous de 10 000 habitants. Il note que cela est peut-être l'une des raisons pour lesquelles la Ville n'a pas énormément de dotations. Il demande ce qui pourrait être entrepris par la Ville, pour accroître cette dotation qui lui semble relativement faible. Les dépenses de fonctionnement par population sont supérieures à la moyenne nationale, les dépenses d'équipement par population sont près de trois fois la moyenne nationale et la dotation est très faible. Cela suscite un point d'interrogation pour lui.

Il voulait également souligner une remarque générale. Quand il constate les recettes d'investissement à environ 2 300 000 €, la première chose qu'il effectue est de les comparer tout de suite avec la contribution financière genevoise, à 4 300 000 €. Il se dit alors que la contribution financière genevoise, dont la majorité des communes de France ne dispose pas, est une sorte d'aubaine qui arrive à Ferney-Voltaire. Il demande comment il est possible que la Ville ne soit pas en mesure de l'utiliser en entier dans l'investissement. Si la contribution financière genevoise est comparée au budget vert, l'écart est aussi assez grand. Ferney-Voltaire est à 4 300 000 € pour la CFG et 800 000 € pour le budget vert. Là encore, un écart abyssal est présent et il serait intéressant de recoller tout cela : budget vert et investissements ; investissements et CFG.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE répond à la question très technique concernant la DGF. Plusieurs facteurs entrent en compte. L'un des facteurs qui pèsent est par exemple la longueur du réseau routier où, par rapport à une Commune campagnarde de 150 habitants, Ferney-Voltaire possède un réseau routier par habitant qui est très court. En plus de cet aspect, il existe aussi l'aspect de la strate qui compte. Les bases de calcul existent et sont connues. Il pourrait essayer de retrouver le détail, mais Ferney-Voltaire est une Ville très dense et le calcul de la DGF favorise plutôt les petites communes campagnardes que les grosses communes. Ferney-Voltaire est plutôt une structure urbaine d'une grosse commune-centre, même si elle se situe en banlieue de Genève, donc elle ne l'est pas totalement. Voilà un aspect sur la façon dont se déroule le calcul.

Les dépenses de la Commune sont supérieures à la moyenne nationale. Cela est d'ailleurs une volonté parce que la Ville considère que ses habitants méritent un certain nombre de services et tant qu'elle dispose des moyens de les payer, la CFG y contribue. Il faut fournir des services avec des ATSEM dans toutes les classes de maternelle avec un conservatoire et une piscine qui engendrent des dépenses importantes et également des dépenses d'investissement derrière. Il sait que les écoles sont desservies, mais lorsqu'une nouvelle salle de classe est construite dans les écoles, cela implique aussi des dépenses d'investissement. Il s'agit aussi d'un autre aspect, la Commune est très dynamique. La structure d'investissement est donc forcément contrainte et naturellement différente des communes dont la population reste assez stable.

En ce qui concerne la CFG, Étienne t'KINT de ROODENBEKE confirme qu'il s'agit d'une aubaine. Elle compense aussi un état de fait qui est que la Ville comprend un certain nombre de travailleurs frontaliers avec les contraintes que cela engendre. Il réitère que tout mettre à l'investissement pose un problème de base. Si un investissement est effectué sans prévoir le fonctionnement derrière, la Commune ne tiendra pas longtemps. Une belle piscine peut être construite, mais si 400 000 € par an ne sont pas prévus derrière pour payer les professeurs et le chauffage, la piscine sera perdue. Une magnifique médiathèque peut aussi être bâtie, mais si l'argent de fonctionnement n'est pas prévu derrière, cela revient au même. Pour lui, la CFG ne peut pas être entièrement mise en investissement parce que cela néglige le fait que l'investissement crée nécessairement du fonctionnement, il s'agit d'une obligation. En revanche, les montants et les ratios, tels qu'ils sont mis, peuvent toujours être discutés. Il pense que tous les élus autour de la table sont conscients que le budget vert doit aller en grandissant. Il subsiste peut-être un désaccord quant au rythme auquel il doit grandir, mais une Commune dans les années 2020-2030 ne pourra pas investir comme elle le faisait dans les années 2010 et il pense que tout le monde en est conscient. Il se passera des évolutions de ce type, mais concernant les détails, une discussion plus large avec des chiffres donnés aura lieu. Il espère un budget vert légèrement plus élevé en 2025 qu'en 2024, cela fait partie des trajectoires souhaitées.

Myriam MANNI note que les budgets verts représentent effectivement une nécessité, voire une obligation. À ce sujet, il existe des moyens de chercher des financements autres que par la Commune, le contribuable et l'État. Des budgets européens très importants sont disponibles. Faute de montage de dossiers, bien souvent, cet argent dort. Elle s'enquiert de ce qui est réalisé dans ce sens au niveau de la Commune, pour justement chercher cet argent qui, la plupart du temps, repart à Bruxelles ou ailleurs.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE est ravi que ce sujet ait été évoqué, car il s'agit d'un travail assez complexe d'aller chercher des subventions. Il indique qu'à la fin du Conseil, il sera évoqué une modification du tableau des emplois et un poste de chargé de mission subvention est créé pour avoir quelqu'un qui soit justement capable de chercher tous les partenaires possibles. Un financement de l'Europe représente un objectif, mais il ne sera, ni le premier, ni le plus simple à obtenir, mais de l'argent est effectivement disponible. Des dossiers assez complexes sont à monter, et tous les partenaires cités plus tôt sont évidemment là-dessus. Il existe bien une ouverture de poste. Il réitère qu'une Commune ne peut vivre qu'avec ses partenaires de subvention à ce jour.

Myriam MANNI demande pourquoi avoir attendu quatre ans pour s'emparer de cette opportunité.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE précise que pendant quatre ans, des projets ont été lancés et il figure quelques subventions. Il se trouve qu'actuellement, la restructuration des services permet aussi d'avoir ce poste qui s'ouvre au service des finances. Pendant longtemps, la situation de la CFG, entre autres, a permis à la Commune d'investir avec un niveau de subvention qui n'était pas nul, mais pas non plus excellent. Actuellement, il existe la volonté de se dire qu'il faut se tourner vers des partenaires plus larges, mais cela demande un temps de construction de dossier qui est quand même extrêmement long. Il ne peut plus être demandé aux services, comme cela a été le cas un certain temps, d'élaborer les dossiers de subvention à côté de la gestion principale du projet. Il faut une personne dont le métier est de monter un dossier de subvention, car il s'agit d'un vrai métier.

Myriam MANNI est d'accord, mais cela appuie la raison pour laquelle elle a posé sa question. Elle souligne toutefois, comme le dit le proverbe, que mieux vaut tard que jamais.

Jean-Loup KASTLER rebondit sur les propos de Rémi VINE-SPINELLI. Dans le calcul de la DGF, l'État prend en compte la CFG et cela suscite un débat permanent. Chacun peut le constater dans les documents qui ont été publiés par le Grand Genève à propos de ce genre de questions concernant les questions fiscales. Cela engendre de manière générale le fait que certains s'interrogent où l'équilibre se situe entre la perte de la DGF et le gain représenté par la CFG. Il indique qu'il apprécie beaucoup les éléments de langage de la Municipalité. Lorsqu'il est mentionné que la structuration des services permet enfin d'imaginer d'avoir un poste dédié à la recherche de subventions, cela signifie qu'il faut comprendre qu'un grand nombre de fonctionnaires municipaux ayant démissionné, ne sachant plus recruter, la Commune a trouvé un nouveau fléchage de poste si les recrutements le permettent. Il note, par ailleurs, qu'il n'a pas constaté beaucoup de travail à propos des recherches de subvention, avant que ce poste ne soit créé. D'ailleurs, ces recherches de subvention n'existent que quand la Commune se retrouve confrontée à un problème ou une critique, puis cela n'est plus d'actualité pendant des années.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE répond qu'il s'agit d'un mensonge ou d'une fake news. Actuellement, au service des finances, tous les postes ouverts sont pourvus. Cela peut être traduit comme chacun le souhaite, mais des agents occupent les postes et ils doivent être respectés. Concernant le fait que

Jean-Loup KASTLER ne note pas beaucoup de travail concernant les subventions, il souligne qu'il faudrait que celui-ci vienne observer le travail des agents et les réunions de commission, par exemple.

Myriam MANNI pense qu'il n'est pas question de non-respect de ces agents. Elle admet cependant qu'il s'agit plutôt d'un chassé-croisé qui ne permet effectivement pas un travail de bonne qualité, en tout cas, en continuité. Il serait alors bien d'arriver à une stabilité, pour que les agents ne partent pas. Elle a appris que la rotation du personnel engendre un mal-être et un malaise. Elle pense que cela est tout aussi valable dans une Commune que dans une entreprise privée.

Khadija UNAL répond que cela reste son avis et son analyse, sachant que le taux de rotation est assez important dans la Région et la situation des emplois dans les communes est parfois difficile, comme elle le sait certainement. Voilà pourquoi l'État a remonté les indices au niveau national. Il aurait même pu mieux faire dans des régions comme celle de Ferney-Voltaire ou, pourquoi pas, revenir à une sorte de zone franche. Tel n'est pas le cas pour le moment, mais cela met la Ville dans une situation difficile de ce côté de la frontière. À ce jour, la Mairie est pourvue de l'ensemble des emplois. Ce point des tableaux des emplois se trouve d'ailleurs à la fin du Conseil et pourra être repris dans la structure des emplois de la Ville. Pour l'instant, elle revient au compte administratif.

Jean-Loup KASTLER demande ce que représentent les dépenses engagées actuellement pour doter les fonctionnaires territoriaux de voitures de fonction, d'un point de vue budgétaire. Il souhaiterait pouvoir l'acter d'emblée, afin de pouvoir les comparer avec l'année prochaine et savoir ce que cela coûte de doter les hauts fonctionnaires de voitures de fonction pour circuler dans une Commune de 4 km², ce qu'il trouve extraordinaire.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE assure que les chiffres seront donnés, cela ne pose aucun souci. Il pense que cela n'est pas exactement à la hauteur de l'enjeu du compte administratif, mais il comprend très bien. Il ne les connaît pas par cœur, mais les communiquera ultérieurement.

Khadija UNAL souligne que dans le compte administratif, à la page 11, plusieurs questions concernaient les amendes, notamment les amendes de police qui ont été en augmentation en 2023.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE explique que l'aspect financier des amendes de police est un peu particulier puisque cela n'est pas directement le montant des amendes qui est donné. Il s'agit d'un calcul qui tient compte du nombre d'amendes posées par les policiers municipaux et de la valeur d'un point qui est défini nationalement. Une forte augmentation est constatée, autour de 153 000 € contre une trentaine de milliers d'euros l'année précédente. Cette augmentation est due au fait de contrevenants, mais aussi d'une volonté forte de la police municipale, suite à une demande des adjoints successifs, de sanctionner en particulier le stationnement dangereux et gênant au sens large du terme. Il rappelle que « gênant » concerne les places handicapées, les voies de bus, les trottoirs, les pistes cyclables, etc., et les dépassements de temps dans les zones bleues. Cela représente effectivement un travail de fond qui a une répercussion financière cette année. Il est également vivement souhaité que cela ait une répercussion au niveau du comportement des automobilistes dans un avenir le plus proche possible.

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Comptes Publics réunie le 27 mai 2024. Monsieur RAPHOZ Daniel n'ayant pas pris part au vote. Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE par 23 pour et 4 abstentions (KASTLER Jean-Loup, MANNI Myriam, KRAUSZ Nicolas par procuration et LANDREAU Christian) le compte administratif de l'exercice 2023, arrêté comme suit :

Fonctionnement Investissement

	Fonctionnement	Investissement
Recettes de l'exercice	18 629 585,62 €	2 307 361,92 €
Dépenses de l'exercice	16 842 324,94 €	5 757 326,86 €
Résultat de l'exercice	1 787 260,68 €	-3 449 964,94
Report exercice antérieur	2 435 715,94 €	3 419 318,61 €
Résultat cumulé 2023	4 222 976,62 €	-30 646,33 €
Restes à réaliser (R)		25 950,00 €
Restes à réaliser (D)		1 279 684,38 €

- ARRÊTE par 23 pour et 4 abstentions (KASTLER Jean-Loup, MANNI Myriam, KRAUSZ Nicolas par procuration et LANDREAU Christian) le compte administratif 2023 tant pour la section de fonctionnement que la section d'investissement, tel que mentionné.

Le Maire revient dans la salle à 20h20.

Le Maire remercie les services qui ont travaillé sur ce compte administratif et présente la nouvelle Directrice des finances et remercie l'ensemble des services pour l'excellent travail qui a été produit.

6. Modification des secteurs d'application de la taxe d'aménagement à taux majoré

Concernant la modification des secteurs d'application de la taxe d'aménagement à taux majoré, le Maire indique qu'un long débat a eu lieu à ce sujet en commission, cela a montré l'intérêt de retravailler ces secteurs. Il rappelle que cette taxe d'aménagement à taux majoré s'appliquait déjà à Ferney-Voltaire dans certains secteurs. Il a été choisi de l'étendre à l'ensemble de la collectivité dans deux zones : une zone qui touche les zones de logement et une autre qui touche les zones économiques. Suite à cet avis de la commission de l'aménagement et de l'urbanisme, un cabinet a été sollicité pour expliquer l'intérêt des uns et des autres. À cet effet, Étienne t'KINT de ROODENBEKE va présenter les modifications des secteurs d'application. Cela a aussi engendré des impacts financiers dans la Ville avec une modération et cela va également être expliqué. Il répondra aux questions, sachant que plusieurs élus ont assisté à cette commission particulière et riche.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE explique que l'idée est aussi d'homogénéiser la Commune avec seulement deux zones, comme l'a mentionné le Maire. Toute la partie nord de la Commune est urbanisée avec un taux à 17 % et une taxe majorée à 12 % dans la partie inférieure. Dans la carte, il existe deux couleurs dans les documents mis à disposition. Il s'agit d'une question urbanistique, mais aussi d'une question financière. Il demande aux élus de prêter attention à un point : les chiffres qui sont donnés dans la note représentent les taxes d'aménagement qui s'élèvent à 43 000 000 € si l'ensemble des projets venaient à être réalisés. Il est évident que ces projets ne se réaliseront pas en un jour et il est question de perspective de ressources financières à très long terme. Certains projets vont évidemment arriver prochainement puisque certains quartiers sont appelés à s'urbaniser plus vite que d'autres.

Dorian LACOMBE trouve la note assez intéressante. Il rapporte qu'il a pris part à la session avec le cabinet d'études. Il avait soulevé à l'époque, lors de l'examen avec d'autres collègues, un déploiement assez incroyable de la Ville en matière de constructions. Étant donné que la surface de la Commune est assez limitée, il ne sera plus possible de construire à un certain moment. Cela fait la joie des promoteurs. Il demande, dans la mesure où des personnes avec un cadre de vie assez convenable doivent être accueillies, que des équipements décents soient construits. Cela ne devrait pas augmenter cette taxe d'aménagement au plafond donné par la loi, à savoir 20 %, car une fois que la Ville sera construite, il n'existera plus de moyens d'obtenir des ressources propres. La CFG était évoquée, mais il est ici question de la dotation de l'État qui se réduit. Il demande s'il est possible d'augmenter l'ensemble de la Commune à 20 %.

Le Maire assure que ce choix est important. Il rappelle, comme Dorian LACOMBE vient de le mentionner, que la Ville est presque finie. Il a été omis de noter également que la SPL n'est pas comprise dans ce schéma. Le peu de constructions qui restent dans la Ville, concerne souvent le renouvellement urbain. Il faut donc également faire attention que les projets de rénovation des habitants ne soient pas abandonnés par un taux de TAM trop important. Le taux était à 17 %, ce qui était déjà haut. Il rappelle que Ferney-Voltaire faisait partie des premières communes à mettre cela en place dans le Pays de Gex. Cela est de 5 à 20 % et le taux de 17 % a été choisi. Il remarque aussi derrière une sacrée taxation. Un taux de 17 % n'est pas rien et il faut aussi faire attention à des projets plus « mineurs » de rénovation qui peuvent être impactés par cette taxe, ce qui explique également cette taxe voulue à 17 %. Il est possible de taxer les grands projets, mais ils sont finis et sont dans la SPL qui bénéficie d'un régime particulier. Concernant ce qui reste à réaliser à Ferney-Voltaire, dans quelques secteurs, il reste des travaux de rénovation. Il pense que le gros projet était le débat et Jean-Loup KASTLER est assez friand de cela, et que la taxe d'aménagement majorée servait aussi à amener des équipements publics dans ce secteur dont la Ville a besoin. L'évolution de la situation ailleurs sera observée, sachant que le régime de la taxe d'aménagement majorée a été modifié, comme cela a été expliqué. Auparavant, il fallait justifier l'utilisation de cette taxe pour certains sujets. Ici, un peu plus de souplesse est présente. Néanmoins, il faut faire attention, car une taxe de 17 % est déjà très élevée et la limite est de 20 %. Cela empêchera un certain nombre de réalisations dans la Ville, ce qui n'est pas souhaité.

Dorian LACOMBE explique que la rénovation des particuliers n'aura pas lieu à ce jour. Il ne subsiste plus de maisons à Ferney-Voltaire et les seules constructions sont des promotions immobilières. Un promoteur immobilier peut parfaitement amortir une augmentation de 3 % dans son programme vu le prix du mètre carré à Ferney-Voltaire. Cela va donc aussi en leur faveur. Ils peuvent accueillir des habitants avec de meilleures prestations et de meilleurs équipements communaux. Il pense qu'il s'agit d'une occasion unique, de la dernière occasion que la Ville aura, car une fois qu'elle est construite et bâtie, il ne restera plus rien. Étant donné que la CFG n'est pas assez utilisée et qu'après contrôle, elle est passée à la dotation de l'État, il est temps d'en profiter. Il demande pourquoi créer deux zones différentes et non pas une zone unique à 20 %. Au niveau des particuliers, il s'enquiert de l'impact de cette taxe. Quelqu'un qui possède un pavillon ne pourra pas faire plus que construire une véranda, par exemple. Personne ne veut construire une maison actuellement à Ferney-Voltaire. Il demande sous quelle promotion immobilière cela se situe.

Le Maire explique que lors de l'attribution d'un permis de construire, cela arrive à Ferney-Voltaire quand un certain nombre de modifications dans une maison sont réalisées, et cela va être de plus en plus le cas pour la modification et l'attribution d'un permis de construire. Il faut faire attention avec la taxe à 20 %. Le même problème s'était présenté à l'époque avec le droit de voirie pour les échafaudages, car les échafaudages coûtaient beaucoup plus cher que la réparation du toit. Il soumet

une proposition, mais assure que le Conseil municipal reste souverain. Il a été discuté lors du débat de la commission spéciale concernant cette taxe d'aménagement, jusqu'où le curseur peut être poussé. Il n'a pas assisté au débat, mais les capacités financières de dotation sont limitées. Cela a été constaté à travers la fiscalité dynamique qui disparaît. La taxe foncière existe, mais elle est relativement faible. Il voit cette année que ce qui va être perçu en TAM n'est pas encore connu et cela va s'éteindre à terme à Ferney-Voltaire. Voilà pourquoi il prône une certaine modération.

Rémi VINE-SPINELLI note qu'il est d'accord avec son collègue, Dorian LACOMBE, à ce sujet. L'écart entre 17 % et 20 % n'est pas énorme, autant alors arriver directement au maximum. Voilà ce que propose la Ville de Divonne-les-Bains dans certains endroits, car ils sont déjà à 20 %. Pour le moment, ils construisent encore. Les promoteurs ne font donc pas encore la différence par rapport aux trois points de pourcentage. Il pense qu'il n'est pas inintéressant d'aller au maximum. Des règles économiques de base montrent qu'à partir du moment où l'élasticité de la demande est assez fixée, quel que soit le taux de taxation, les consommateurs vont quand même consommer et cela est exactement le cas de figure qui se présente où, de toute façon, les promoteurs vont venir, se mettre en œuvre et proposer des projets. Il pense donc qu'aucun souci n'est à craindre là-dessus et que la taxe peut aller jusqu'à 20 %. Si la loi proposait 40 %, elle serait à 40 % et des projets seraient tout de même en place. Cela n'est pas confiscatoire, d'autant plus qu'il s'agit d'une taxe qui vient une seule fois. Il n'est pas question de taxes aussi inégalitaires que la TVA, etc. Il indique qu'il est en faveur d'une taxe au maximum. De plus, les projets ne sont pas aussi rares. En voyant la note, il est constaté à peu près 2 000 logements qui pourraient être envisagés et 120 000 m² de surface commerciale. Il n'est donc pas question de très peu de choses, au contraire, mais dont il ne souhaite évidemment pas la mise en œuvre. Il ajoute que 2 000 logements représentent la moitié de la SPL. Quant à la surface commerciale, cela représente deux fois ce que propose la SPL, ce qui traduit des projets assez immenses. Il note que cette façon de raisonner le gêne légèrement, car autant pensé de façon statique, maximiser le taux de taxation parce que les promoteurs vont bénéficier de la hausse des prix dans le territoire, autant il trouve cela gênant, car la Ville se situe dans un cadre où, implicitement, la construction et la densification du centre-ville sont acceptées. Par ailleurs, l'augmentation de la surface de plancher avec 120 000 m², quand bien même elle est théorique, est assez gênante.

Le Maire indique qu'il peut rejoindre cette opinion. La même démarche a été entreprise pour la taxation des résidences secondaires. Elle est passée de 20, 40 et 60 % au maximum, par rapport à la taxe économique. Il explique qu'il a opté pour ce taux, afin de permettre une légère modération. Un écart de 3 % semble insignifiant, mais cela est différent pour les projets importants. Pour ce qui est du reste à réaliser à Ferney-Voltaire, il a été noté ce qui pouvait y être construit et il faut attendre le prochain PLUH avec la loi ZAN dans l'ensemble du territoire. Cela entraînera aussi certainement d'autres impacts. Pour Divonne-les-Bains, des zones ont été ciblées et tel n'est pas le cas pour le travail à Ferney-Voltaire où l'ensemble de la Commune a été pris. Cela avait été effectué de cette manière à l'époque, mais tel n'est plus le cas actuellement. Toutefois, si le Conseil pense qu'il faut majorer la taxe au maximum, il est prêt à soumettre un vote à main levée pour modifier la délibération. Cela ne le choque pas.

Dorian LACOMBE souhaite éclaircir la situation. Il ne s'agit pas d'une taxe pour confisquer, mais d'une taxe qui permettrait d'investir dans le développement en équipements et faciliter le cadre de vie. Finalement, tout le monde est gagnant : les promoteurs et les nouveaux habitants. Ils vont être accueillis dans de bonnes conditions. Des plaintes sont remontées, au vu du manque d'argent pour construire et concernant les coûts à cause de la piscine, etc. Cela va être une ressource propre qui va arriver à un terme.

Le Maire explique que les promoteurs répercutent, mais l'acheteur paie le prix à la fin. Le promoteur va fixer son prix avec cette taxe à 20 %. Il rappelle qu'à Ferney-Voltaire, 25 % des constructions sont des logements sociaux. Auparavant, les 75 % payaient le prix réel de tout cela. Cela est relativement simple. À la fin, l'acheteur va payer ces 20 %.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE évoque plusieurs arguments concernant l'équilibre financier de la Commune. En effet, 20 % sont mieux que 17 % au niveau financier, mais ces projets ne vont pas sortir tout de suite. Il s'agit de projets qui s'étendent sur le très long terme. Cela ne va pas permettre, dès le lendemain, de financer les projets évoqués ce jour. Il s'agira de projets qui n'ont pas encore été pensés et qui sortiront peut-être dans dix ou 15 ans. Étant le gardien des finances, il souligne que 20 % paraissent plus intéressants pour les finances de la Ville en faisant attention. Il pense que si la commission urbanisme n'a pas choisi de séparer deux zones différentes et de les différencier, cela n'est pas pour rien. Cela reprecise d'ailleurs la raison des deux zones. Il indique ne pas avoir d'objection particulière à passer la zone rouge dans le dessin, de 17 % à 20 %, mais le fait de conserver le bizonage reste pertinent.

Le Maire souligne qu'il s'agit d'une obligation. Les deux zones sont des zones économiques séparées en termes de taxation. Il rappelle que le point doit être statué ce jour, car si tel n'est pas le cas, l'ancienne formule sera gardée. Le vote est une obligation, car cela se fait annuellement pour rappeler que le sujet peut être revoté l'année prochaine.

Pierre-Marie PHILIPPS demande au Maire d'expliquer pourquoi il n'est pas possible de dissocier l'aspect économique de l'aspect habitat.

Le Maire note que cela est déjà effectué dans la carte qui est présentée. Les zones en orange sont les zones économiques et les zones en rouge sont celles de logements.

Pierre-Marie PHILIPPS note que dans le tissu urbain, il peut se situer une zone économique au rez-de-chaussée et de l'habitat à l'étage. Il demande comment cela fonctionne dans ce cas.

Le Maire indique qu'il s'agit d'une autre situation qui se trouve plutôt dans le commerce.

Pierre-Marie PHILIPPS trouve cela dommage. Ce débat avait déjà eu lieu en commission. Il serait favorable à augmenter la taxe à 20 %. Cela avait déjà été discuté, mais en épargnant le plus possible le tissu économique.

Le Maire répond que telle était l'idée qu'il développait, sur le fait de faire attention à ne pas pousser le curseur trop haut.

Myriam MANNI rejoint les propos de Pierre-Marie PHILIPPS et évoque en particulier le tissu économique social.

Le Maire répond qu'il s'agit de la même chose. Actuellement, la taxation ne fera pas de différence. Si un commerce se trouve au rez-de-chaussée, la taxe sera à 20 %.

Myriam MANNI répond que le problème réside peut-être à ce niveau.

Le Maire explique qu'il n'est pas possible de différencier cela. Les zones sont bien définies à Ferney-Voltaire, raison pour laquelle il demande de la modération.

Rémi VINE-SPINELLI souligne que cela est important. Il s'agit d'une taxe qui ne vient qu'une seule fois, elle ne se répète pas chaque année. Lorsque les différences de montant pour une surface de plancher sont analysées, cela est très faible. Il ne se rappelle plus des chiffres exacts, mais pour 100 m², il s'agit de quelques centaines d'euros d'écart. Il ne s'agit pas d'une somme qui interdirait à un commerce de travailler. S'il est accepté que l'augmentation de prix soit entièrement répercutée à l'acheteur, ce qui n'est pas non plus une évidence, cela devrait être vérifié. Au niveau du petit commerce, cela ne va pas être rédhibitoire pour sa constitution et sa survie.

Le Maire explique qu'il est proposé deux zonages précis dans cette délibération : un zonage en rouge pour le logement et un zonage en orange pour l'activité. Il demande si tous sont d'accord concernant l'activité à 12 %, qui est d'ailleurs le maximum, il pense qu'aucun problème n'est à noter à ce sujet.

Le Conseil municipal approuve la décision.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- MAJORE par 23 pour et 5 abstentions (VINNE-SPINELLI Rémi, KASTLER Jean-Loup, MANNI Myriam, KRAUSZ Nicolas par procuration et LANDREAU Christian) le taux de la taxe conformément aux annexes 1 à 3 de 12% pour les secteurs soumis au plan d'exposition aux bruits et/ou d'activités.
- MAJORE par 23 pour et 5 abstentions (VINNE-SPINELLI Rémi, KASTLER Jean-Loup, MANNI Myriam, KRAUSZ Nicolas par procuration et LANDREAU Christian) le taux de la taxe conformément aux annexes 1 à 3 de 17% pour les autres secteurs urbains.
- AUTORISE par 23 pour et 5 abstentions (VINNE-SPINELLI Rémi, KASTLER Jean-Loup, MANNI Myriam, KRAUSZ Nicolas par procuration et LANDREAU Christian) Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

7. Convention de gestion en flux de réservation de logements sociaux au titre des collectivités locales entre la Ville de Ferney-Voltaire et l'organisme locatif social CDC Habitat Social

Christian ALLIOD note que :

- au vu de l'article 441-1 du Code de la construction et de l'habitation ;
- au vu du décret n°2020-145 du 20 février 2000 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs ;

Le projet de convention présenté en annexe a pour objet de fixer les modalités de réservation de logements sociaux pour la Ville de Ferney-Voltaire au sein du parc locatif CDC Habitat Social concerné par la gestion de flux. Ce projet de convention estime le droit de réservation de Ferney-Voltaire à 28,57 % du parc locatif social implanté dans son territoire. En contrepartie de ce droit de réservation, la Ville de Ferney-Voltaire s'engage à poursuivre le soutien et le développement de l'offre locative sociale dans son territoire en examinant les demandes de garanties d'emprunt, d'apports en foncier et en financement qui lui seront présentées.

Cette convention s'applique au parc locatif social de CDC Habitat implanté dans la Ville et tient compte des orientations et objectifs des politiques intercommunales d'attribution définis par la conférence intercommunale du logement, la CIL, et la convention intercommunale d'attribution, CIA, d'une part, et le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, le

PDALHPD, d'autre part. Ce projet de convention s'entend pour une durée de trois ans avec une tacite reconduction pour une période d'un an dans la limite de deux ans.

Le Maire indique que cela est important pour les collectivités. Dans son rôle de vice-président au logement, ces conventions sont mises en place et permettent aux collectivités d'être réservataires. Sans ces conventions, elles ne seraient pas réservataires du logement social. Ferney-Voltaire l'a fait systématiquement, mais cela n'est pas le cas d'autres collectivités qui se retrouvent démunies face aux bailleurs sociaux parce qu'elles ne sont pas réservataires. Il est donc important de le faire avec l'ensemble des bailleurs sociaux.

Pierre-Marie PHILIPPS note qu'il n'a rien à dire concernant la délibération. Par contre, il en profite pour s'exprimer par rapport à CDC, car il s'agit de CDC Social. Il rappelle que CDC Habitat a une convention avec le Pays de Gex Agglo, qui avait été votée en 2016 ou 2017 et qui comprend la construction de 500 logements intermédiaires. Actuellement, la difficulté est qu'il est évoqué le fait de fluidifier le parcours résidentiel dans un contexte de tension de la construction de logements sociaux avec un gros frein. Il existe aussi des annonces gouvernementales qui lui déplaisent fortement et qui entretiennent un flou quant aux obligations en matière de production de logements sociaux dans certaines communes, notamment des communes carencées qui pourraient être autorisées à combler leur manque de logements sociaux par des logements intermédiaires, mais cela se trouve dans le contexte national.

Dans le contexte local, il existe cette convention avec CDC. Il constate qu'il n'existe malheureusement aucun lien entre les bailleurs sociaux traditionnels et CDC par rapport à l'octroi des logements pour fluidifier le parcours. Au niveau de l'Agglomération, il pense qu'il est urgent de remettre une discussion au goût du jour pour recréer ou plutôt créer un lien avec les bailleurs intermédiaires, donc avec CDC, qui est le bailleur exclusif pour l'instant. Dynacité commence à construire des logements intermédiaires, mais CDC a réalisé environ 200 logements intermédiaires, dont sans doute une centaine dans le Pays de Gex. Il faut absolument créer du lien entre les bailleurs sociaux et les bailleurs intermédiaires et, pourquoi pas au passage, réussir à obtenir de la part des bailleurs intermédiaires un dialogue avec les collectivités locales.

En effet, plusieurs demandes de logement sont émises, de la part de professions intermédiaires, qui sont en dessous des plafonds d'attribution pour le logement social, mais qui pourraient tout à fait correspondre au logement intermédiaire, et il est sûr que Christian ALLIOD abondera dans ce sens. Malheureusement, à cause d'un manque de dialogue avec le bailleur intermédiaire, il n'est pas possible d'avoir la main sur un début de commencement de l'attribution.

Le Maire répond que deux rencontres avec l'ensemble des bailleurs ont justement été organisées pour parler de ces conventions. La mécanique est relancée. Il rappelle qu'au moins 16 bailleurs sociaux sont présents dans le Pays de Gex, dont Alliadé Habitat, CDC avec des achats en bloc et CDC réalise également du logement social. L'idée est d'abord d'aider les collectivités face à ces bailleurs par ces conventions. Telle est la première chose. Un travail est entrepris avec le Département à ce sujet. La deuxième chose est de réunir, car les cas bloqués vont arriver et la Commune voit très peu CDC arriver. Le Maire ne souhaite pas émettre des commentaires là-dessus. Les bailleurs historiques de type Dynacité et Semcoda sont assez présents. Au vu de ce qui se passe dans le Pays de Gex, cela traduit une catastrophe. Parmi les 1 090 agréments donnés au niveau du Département, 520 concernent le Pays de Gex dont la grande partie est fermée. Telle est la situation actuellement. La construction est en berne dans plusieurs sujets et le flux de demandes explose. Il le constate dans le volume de demandes

gessiennes, mais aussi ferneysiennes. Actuellement, la Ville va être relativement démunie. Il reste du stock, mais vu le peu de constructions qui sont annoncées dans les deux ou trois ans, cela va être beaucoup plus dur. La Ville se retrouve dans une phase où il demeure très peu de logements et la rotation dans Ferney-Voltaire est actuellement de 0,1 %, donc plus de rotation de logements sociaux, ce qui en dit long concernant le phénomène. Pourtant, Ferney-Voltaire est une des villes les plus exemplaires au niveau du logement social.

Myriam MANNI note que Pierre-Marie PHILIPPS parlait du logement intermédiaire et celui-ci a indiqué que la Commune ne détient aucune visibilité là-dessus. Elle demande s'il en existe, comment les loyers sont maîtrisés au niveau de ces logements intermédiaires et si ces logements rentrent dans la politique de la mixité sociale.

Le Maire répond qu'à ce jour, plusieurs annonces sont effectuées au niveau de l'État. Comme la plupart des élus, il est surpris par les annonces du matin. Le sujet des logements intermédiaires est d'actualité dans le Pays de Gex. Il en existe trop pour être dans le logement social, mais pas assez pour être dans le logement privé. Tel est ce qui est connu. Il n'existe pas d'offre. Normalement, le logement intermédiaire se situe entre 10 et 20 % au-dessus du logement social, il s'agit de la norme. Il n'existe aucune visibilité actuellement. Comme cela a été constaté à ce sujet, la situation est compliquée. Justement, une discussion est entreprise, mais les annonces ministérielles troublent, car cela veut dire que les mauvais de la classe vont pouvoir compter sur un certain nombre de choses. Il est nécessaire de réaliser du logement social. Cinq communes sont actuellement sous la loi SRU dans le Pays de Gex dont trois communes remplissent les 25 %. Il pense que si Saint-Genis-Pouilly rentre cette année à 15 000 habitants, l'ensemble du Pays de Gex se retrouvera dans la loi SRU. Telle est la loi.

Il indique qu'il ne souhaite pas être le gendarme, mais que chacun prenne ses responsabilités dans la construction. Construire des logements sociaux intermédiaires n'est pas facile, avec les embûches, les recours, la volonté parfois de ne pas en faire et de payer des amendes. Il note qu'il apprécie que l'État ait pris le taureau par les cornes et ait mis en place des règles d'amendes qui sont plutôt importantes pour les collectivités qui ne remplissent pas les conditions de la loi SRU.

La situation n'est pas facile pour ces collectivités, car cela demande aussi un travail d'urbanisme costaud, mais cela se verra. Pour l'instant, l'idée est de rassembler les forces dans le Pays de Gex pour faire comprendre aux élus, les former et former les équipes pour le logement social. Dans le Pays de Gex, 45 % des élus sont nouveaux. Tous n'ont pas la culture et ils doivent être aidés au maximum. Pour le logement intermédiaire, cela ne sera pas non plus la panacée et la Commune ne peut pas construire que des logements intermédiaires, tout le monde souhaite réaliser des logements PLS dans le Pays de Gex. Par contre, le PLAI représente plus de 54 % de la demande, le plus bas du logement social. Comme il le gère, le Maire indique qu'il manque du T2 et du T4. Les familles n'ont rien actuellement, il parle notamment des collègues qui sont enseignants. La première vague de logements d'enseignants arrivera dès le mois de juillet, et le Maire indique être en grande difficulté au vu du logement qui sera disponible, avec une seconde vague en août et en septembre. Les logements du lycée ne seront pas livrés avant octobre ou novembre si tout va bien et 30 logements sont dédiés à cela. Il est très ennuyé, mais cela a été fait. Le collège d'Ornex arrive et, à ce jour, le Maire ignore où les enseignants et le personnel vont être logés. Il exprime alors une inquiétude. Cependant, le vote du jour concerne ce rapport et cela est très bien pour la Ville et cela sera fait pour tous les bailleurs avec une vraie vigilance, Christian ALLIOD est là pour s'en assurer.

Myriam MANNI note que certaines collectivités préfèrent payer une taxe plutôt que de jouer le rôle qui leur incombe réellement. À un moment donné, l'État doit faire son travail.

Le Maire assure qu'il le fait de plus en plus.

Myriam MANNI suggère qu'il fasse un peu mieux que cela.

Le Maire réitère qu'il le fait. Il est vraiment en lien avec l'État. Il pense qu'il fait son travail actuellement. Il est vrai que l'État délègue beaucoup aux bailleurs sociaux un certain nombre de choses. Sa présence est moindre, mais cela n'empêche pas qu'il accomplit son travail régalien dans cette affaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE par 24 voix pour et 4 abstentions (Jean-Loup KASTLER, Nicolas KRAUSZ par procuration, Myriam MANNI et Christian LANDREAU) la Convention de gestion en flux de réservation de logements sociaux proposée par CDC Habitat Social.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

8. Attribution subvention à l'association Move different au titre de l'année 2024

Khadija UNAL informe qu'il s'agit d'une subvention sportive. Cette association a déposé son dossier en temps et en heure, mais il manquait quelques pièces au dossier. Telle est la raison pour laquelle cette subvention n'a pas été votée lors du dernier Conseil municipal. Comme le dossier a été complété, il est proposé cette fois-ci.

Considérant l'avis de la commission culture, vie associative et événementielle, sport et citoyenneté réunie le 15 mai 2024, il est proposé aux membres du Conseil municipal de voter le versement d'une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association *Move different*.

Myriam MANNI précise qu'elle ne connaît pas cette structure. Elle demande à en savoir un peu plus. Elle suppose que cela est en rapport avec la mobilité des personnes en situation de handicap.

Khadija UNAL explique que l'association *Move different* est une association de *breakdance* dont le siège se trouve à Ferney-Voltaire. Au titre des associations sportives, elle a déposé un dossier et dans le cadre de celui-ci, il figurait toutes les pièces. L'association offre des cours de *breakdance* pour tous les âges : pour les enfants et les adolescents essentiellement et quelques adultes. L'association est dynamique et elle a participé à la PESC l'an passé, raison pour laquelle il s'est passé des événements *breakdance* avec le conservatoire municipal tout au long de l'année dernière à Ferney-Voltaire. En raison de la prise de la compétence sport, cette année, la Ville de Ferney-Voltaire, avec sa compétence pleine et entière, a donc travaillé les subventions sportives puisque jusqu'à ce jour, le SIVOM attribuait les subventions. L'association a déposé son dossier dans ce cadre, qui a été accepté, mais il manquait quelques pièces. La Commune a souhaité attendre que le dossier soit totalement complet avant de se pencher à nouveau dessus et d'attribuer cette subvention qui est proposée. Il s'agit d'une association ferneysienne à Ferney-Voltaire depuis très longtemps qui propose du *breakdance*.

Le Maire informe Myriam MANNI qu'elle doit demander la parole au préalable.

Myriam MANNI comprend qu'il s'agit d'une ancienne association. Elle demande si elle a déjà bénéficié de subventions *via* la plateforme Dauphin ou si les subventions proviennent uniquement de la Ville.

Khadija UNAL répond qu'elle ignore ce qu'est la plateforme Dauphin.

Myriam MANNI explique que la plateforme Dauphin est une plateforme qui est ouverte aux associations loi de 1901 pour demander des subventions qui regroupent toutes les collectivités.

Khadija UNAL répond que cette information sera transmise aux associations. En tout cas, ce qui intéresse actuellement porte sur les subventions de la Commune puisqu'il s'agit d'une attribution de subvention, mais de la collectivité, raison pour laquelle le Conseil municipal se prononce. S'il s'agissait d'une association qui dépendait d'autre chose, le Conseil ne se prononcerait pas.

Myriam MANNI répond qu'il faut tout de même connaître l'historique de l'association, cela l'intéressait.

Le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'un dialogue.

Rémi VINE-SPINELLI explique que la plateforme Dauphin est destinée à d'autres types de subventions. Elle ne concerne pas les subventions venant de la Commune. Il s'agit de choses complémentaires, mais qui ne sont pas pareilles. Il se réjouit, car il s'agit d'une très belle association. Il est content d'avoir *Move different* à Ferney-Voltaire. Il demande si d'autres associations sont encore en attente de dossier, et si une ligne budgétaire adaptée pour ces associations est encore disponible.

Khadija UNAL répond que pour l'ensemble des associations qui ont déposé un dossier conforme, le travail des subventions est terminé au niveau du sport. En revanche, elle informe le Conseil municipal et la commission que l'association du tennis à Ferney-Voltaire rencontre une grande difficulté et différentes réunions sont prévues avec elle et la Fédération pour déterminer les suites financières à donner puisque cette association est relativement endettée et se trouve dans une situation financière et structurelle compliquée et complexe. Ce dossier est très bien suivi. Pour répondre à la question, le dossier subvention sport était à finaliser, mais il reste la question de l'association tennis et de son devenir qui est une vraie question et cela n'est pas encore déterminé pour le moment. Des réflexions sont menées avec l'association et les liens sont maintenus, mais il existe une inquiétude grandissante.

Concernant les associations qui œuvrent dans le domaine culturel, des rencontres vont avoir justement lieu pour les dossiers qui ne correspondaient pas et l'association Jardins de Voltaire a été vue et un point a été réalisé avec eux. Khadija UNAL reconfirme ce qui a été annoncé lors du précédent Conseil : l'association n'œuvre plus du tout dans le domaine du social et a complètement réorienté son activité. La Ville va réfléchir à la façon de la soutenir. Dans son cadre très particulier qui est le développement de la permaculture au Château, l'association reste dynamique, mais a définitivement quitté le champ social. La Ville devrait prendre contact avec eux dans une quinzaine de jours. Tel était l'engagement, afin de déterminer comment les aider, notamment avec les conseils des services en termes de permaculture, etc.

Dorian LACOMBE constate que Ferney-Voltaire est une terre de jeux et le *breakdance* sera un sport olympique aux JO. Il propose d'organiser un événement avec une diffusion live avec *Move different* à côté.

Le Maire répond que cela a été réalisé le week-end dernier.

Le Maire note qu'il faut laisser un peu de place aux Parisiens, mais appuie le fait que l'association n'a pas été oubliée. Il passe au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE par 27 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) le versement d'une subvention d'un montant de 2 000 euros à l'association Move different au titre de l'année 2024.

9. Retrait de la Ville de Ferney-Voltaire de l'association Noctambus en vue de sa dissolution

Le Maire rappelle que la Ville avait adhéré à l'association Noctambus en 2008. Cela permettait de ramener des jeunes en bon état, de Genève, le soir et dans la nuit. À ce jour, l'association des communes genevoises ne souhaite plus continuer à assurer le fonctionnement et le financement du côté genevois. L'association est donc en train de se dissoudre. Du côté français, cet acte est regrettable, mais d'autres actions seront mises en place. L'annonce de Genève concernant la gratuité a été vue, cela permettra de ramener des jeunes en bon état dans le territoire. Il est demandé d'approuver la démission de la Ville à l'association Noctambus qui va disparaître de toute façon et d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette démission. Le Maire donne la parole à l'assemblée.

Jean-Loup KASTLER note que cette association concernait les jeunes et le transport. La décision du Grand conseil a été mentionnée, sur le fait de donner la gratuité des transports aux jeunes jusqu'à 24 ans inclus ou jusqu'à 25 ans, cela dépend de la manière de compter, puis il a été soulevé que cela pourrait compenser. Il s'enquiert du périmètre d'application de cette mesure. La Ville n'est pas incluse, car il faudrait prendre la décision selon laquelle la mesure est également valable dans le territoire. Pour cela, il faudrait avoir des budgets qui impliquent d'avoir la possibilité de les financer et qui impliquent d'avoir mis en œuvre le versement transport comme le font la plupart des agglomérations urbaines de France, ce qui permet de financer 60 % des frais de fonctionnement des transports en commun, chose que le Maire refuse de faire et qu'il partage avec Pierre-Marie PHILIPPS. Cela recrée une majorité. Il indique que le Maire s'oppose au financement du transport public, ce qui est dommage. Telle est aussi la raison pour laquelle il croit peu à l'arrivée du *tramway*.

Le Maire réitère que la décision concernant Noctambus est regrettable. L'annonce de Genève, qui est liée par un vote, pourrait toucher les étudiants français, ce qu'il souhaite, mais il faut attendre les applications exactes de la mesure. En ce qui concerne l'impact de cette décision genevoise, le canton de Genève présente un surplus considérable cette année d'à peu près 1,5 milliard d'euros. Il ne se retrouve pas dans le même état que les collectivités françaises.

Quant à la gratuité du transport, pour plusieurs régions, dont l'Occitanie, il est annoncé la possibilité pour les jeunes de pouvoir circuler en train dans toute la France, ce qui est appréciable pour les étudiants et il indique s'en réjouir. Il espère que la Région Auvergne-Rhône-Alpes y adhérera. De l'autre côté, ils ont souhaité voter un budget pour amener une aide aux abonnements des jeunes à Ferney-Voltaire avec le TPG, et l'évolution de la situation sera observée. Si cela se réalise, tant mieux pour la Ville, car un peu de fonctionnement sera regagné.

Pour ce qui est de la taxe par les entreprises, une réflexion a été menée. Le plus gros payeur de cette taxe serait l'hôpital de Gex. La Ville de Ferney-Voltaire se situerait à peu près à 160 000 €. Les collectivités y sont soumises. La collectivité a déjà payé les abonnements et les déplacements pour ses agents, il s'agit de la loi. Pour les collectivités françaises, cela est tout de même assez pénible. D'autres employeurs, par exemple, les grandes surfaces pourraient également payer, mais le Maire rappelle que cela est déjà le cas d'après la loi concernant leurs salariés qui prennent des transports ou des mobilités. En tout cas, il n'est pas fermé à une discussion à propos de la taxe. Il rapporte avoir été à

Genève plus tôt pour discuter des douanes. La volonté de Genève est d'entrer dans une discussion plus ouverte avec Pierre Maudet. En tout cas, cela a été mentionné le matin concernant la capacité du canton à venir dans le territoire français financer un certain nombre de choses. Il réside, certes, la compensation franco-genevoise, mais aussi l'idée du fonds genevois qui pourrait être abondé de part et d'autre pour justement améliorer tout cela. Une dégradation est actuellement constatée s'il est question des transports et de Noctambus. La Ville se retrouve en mode dégradé, car le Pays de Gex n'a plus de chauffeurs à l'heure actuelle. Genève a annoncé ce matin le recrutement de 200 chauffeurs, car ils n'en disposent pas. Le Maire ignore ce qui va se passer du côté de Ferney-Voltaire. Si la Ville possède des chauffeurs, ces derniers vont partir de l'autre côté, ce qui justifie le mode dégradé, même pour la ligne F et cela est catastrophique. Le vrai débat entre le canton de Genève et Ferney-Voltaire porte sur les parts de financement de chacun. Tel était le débat constaté le matin pour la fermeture des douanes, mais aussi concernant le fonctionnement futur des transports publics.

Pierre-Marie PHILIPPS commence par le versement transport. Il s'agit d'un long débat qui s'est tenu à l'Agglomération et un vote formel a eu lieu pour statuer que pour l'instant, le Pays de Gex ne pouvait pas mettre en place ce versement. En effet, à l'inverse d'autres territoires plus concentriques ou avec une grande ville, des villages autour ou en étoile, le Pays de Gex est très différent. Il explique que les entreprises gessiennes ne bénéficient pas des transports. Le Maire l'a bien dit, et il le valide, mais le principal contributeur serait l'hôpital de Gex. Il indique que Jean-Loup KASTLER peut proclamer que cela est faux, mais telle est la vérité, cela est applicable à toutes les collectivités ou entreprises de plus de 11 ETP. Cela concerne le versement transport. L'action est différente pour la Commune, ce qui signifie que, comme le Maire l'a noté en substance, le coût des transports dans la partie française revient à 70 % à l'Agglomération. Actuellement, les discussions consistent à monter progressivement la participation genevoise à 50 % et, pourquoi pas, l'inverser complètement. Dans la partie française, la contribution genevoise pourrait être de 70 % des coûts des transports, car cela est bien logique. Il rappelle que 85 % des usagers des TPV sont des personnes qui vont travailler à Genève. Il n'existe alors aucune raison pour que Genève ne paie que 30 % du véhicule qui sert à amener ces travailleurs sur place. Cela rapporterait, en tout cas, entre 4 000 000 à 5 000 000 € par an au Pays de Gex en dépensant moins, une dépense qui pourrait permettre de développer les transports et, à ce moment, d'abreuver les entreprises en transport notamment tard le soir, tôt le matin et surtout le transport parallèle aux lignes concentriques. Il pense que le territoire sera mûr pour le versement transport à ce moment. En attendant, les entreprises sont pénalisées et il refuse cela, bien que Jean-Loup KASTLER puisse dire le contraire autant qu'il le veut.

Jean-Loup KASTLER explique pourquoi il est faux de dire que l'hôpital serait le principal contributeur d'un versement transport. En effet, quand il est mis en place, le versement transport se prélève au *pro rata* du nombre de salariés et de manière évidente. Carrefour, dans ses nombreux sites, E.Leclerc et les grandes surfaces du Pays de Gex seraient, de manière évidente, les principales contributrices à ce versement. Actuellement, avec le fait de ne pas le mettre en œuvre, une sorte de non-contribution de la grande distribution est constatée, au développement du transport en commun, car derrière la stratégie de développement économique, il voit Pierre-Marie PHILIPPS avec cet argument « poujadiste » de défendre le petit entrepreneur, pour réellement défendre les intérêts de la grande distribution. D'ailleurs, cela est bien ce qui est développé : la grande distribution avec des centres commerciaux géants qui fleurissent un peu partout. Il est ensuite expliqué qu'il s'agit de défendre le petit entrepreneur. La décision de ne pas mettre en place ce versement transport est expliquée par le fait qu'il subsiste une idéologie qui consiste à développer économiquement ce territoire en important de grandes surfaces qui ne veulent pas y venir, tellement les projets ne sont pas crédibles. Il s'agit d'ailleurs d'épouvantails à banquier.

Pierre-Marie PHILIPPS note que la dernière fois qu'il a été traité de « poujadiste » remonte au XXe siècle. Il trouve cette affirmation étrange, et invite Jean-Loup KASTLER à vérifier ses chiffres même si, de toute façon, celui-ci ne croit qu'à la débâcle et ne semble vivre qu'avec des difficultés. Pierre-Marie PHILIPPS l'invite à vérifier ses chiffres et voir que le versement transport quotidien est en place à partir de 11 ETP.

Le Maire indique qu'ils sont trois à avoir connu la 4^e République. Les débats étaient un peu sévères.

Myriam MANNI explique qu'il faut arrêter de se renvoyer la balle. Ceci étant, elle se permet de rappeler à Pierre-Marie PHILIPPS qu'elle s'y connaît en grande distribution et assure que Jean-Loup KASTLER fait part de propos avérés. Même si cela ne convient pas, cela est réel. Elle propose de prendre le nombre d'employés dans les entreprises et d'en faire la comparaison. Cela est très simple.

Pierre-Marie PHILIPPS répond qu'il va apprendre à Myriam MANNI comment la grande distribution fonctionne.

Myriam MANNI assure maîtriser mieux le sujet.

Pierre-Marie PHILIPPS indique qu'il n'a interrompu personne. Il explique que les grandes sociétés de la grande distribution ont plusieurs entreprises dans le même endroit. Elles échappent à l'impôt de cette façon. Il n'existe donc pas de grandes entités distributrices dans le Pays de Gex, contrairement à l'affirmation.

Myriam MANNI répond que telle est la raison pour laquelle elle explique qu'elles arrivent à y échapper par des montages fiscaux, sauf que la réalité est que les salariés en pâtissent. L'intérêt réside dans ce que le citoyen est en droit d'avoir. Le matin, des femmes partent à 4 h du matin à pied du Pays de Gex pour travailler à la poterie. Elle indique être contre cette situation qui n'est pas satisfaisante.

Le Maire note que tout le monde s'est exprimé. Il passe au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE par 24 voix pour et 4 abstentions (Jean-Loup KASTLER, Nicolas KRAUSZ par procuration, Myriam MANNI et Christian LANDREAU) la démission de Ville de l'association Noctabus à l'issue de l'année 2024.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à entreprendre toutes les démarches en ce sens et à entrer en contact avec les Transports Publics Genevois et les autres partenaires, pour étudier les possibilités de maintenir ce service.

10. Acquisition d'un garage extérieur dans la copropriété « Le Châtelard »

Le Maire rappelle, pour ceux qui participent aux commissions d'urbanisme, que la rue Condorcet et ses abords abritent un nombre de garages important. Ce garage est le dernier que la Ville va acheter pour posséder l'ensemble de l'acquisition, ce qui permettra l'élargissement de la voirie Condorcet. Une autre délibération va concerner cette rue. Au bout de sept ans, la Commune a donc finalement l'espoir de pouvoir acquérir ce garage. Il remercie donc la propriétaire de l'avoir vendu à la Ville et les services qui ont œuvré pendant sept ans pour obtenir cet achat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE par 27 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) l'acquisition à l'amiable d'un garage n°26 situé sur la parcelle cadastrée AE283 pour un montant de 15 000 euros.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints délégués à signer tout document afférent à cette cession.

11. Modification des limites administratives entre les communes de Ferney-Voltaire et Prévessin-Moëns en vue d'intégrer le groupe scolaire Jean de la Fontaine à la Ville de Ferney-Voltaire

Le Maire rappelle que le SIVOM était propriétaire de ces équipements par le biais d'une convention intercommunale. Ce groupe scolaire est transféré à la Ville de Ferney-Voltaire. À ce jour, la Ville est propriétaire de ce bien dans la Commune de Prévessin-Moëns qui est en limite frontalière avec la Commune de Ferney-Voltaire. L'idée est d'intégrer ce groupe scolaire dans le patrimoine ferneysien.

Le Maire indique que la parole sera donnée à l'assemblée, ainsi qu'une explication. Il note que tous les élus ont lu la belle délibération.

Myriam MANNI demande si cela pourrait mener au début de la fusion entre Prévessin-Moëns et Ferney-Voltaire.

Le Maire demande s'il s'agit d'une OPA agressive.

Myriam MANNI précise qu'il s'agit d'une question sérieuse. Elle souhaite savoir s'il s'agit uniquement du groupe scolaire ou de tout ce qui va autour.

Le Maire informe qu'un géomètre a été mandaté. Le groupe scolaire a été acheté sans les villas. En revanche, il a été demandé que le petit chemin qui va jusqu'au chemin des Trois Noyers, revienne à Ferney-Voltaire, car il subsiste des problèmes de police municipale et de stationnement. L'idée globale est de se mettre en accord avec la Mairie de Prévessin-Moëns pour rentrer cela dans le patrimoine afin d'assurer la police municipale à l'intérieur de l'école, sinon, il faut appeler la Mairie de Prévessin-Moëns, et pour un ensemble de problèmes administratifs liés aussi au stationnement, mais également à la gestion de l'école, la sécurité et d'autres choses. Tel est le débat. Cela est particulier, cela n'est pas immense, mais il fallait l'effectuer. Voilà ce qui est demandé et les élus disposent d'un plan attendant avec les propositions qui seront soumises aussi bien à l'État, au Département qu'à l'enquête publique, dans la délibération.

Jean-Loup KASTLER trouve cette redéfinition des frontières entre communes symbolique pour annexer une partie de Prévessin-Moëns. Il demande si une fusion de communes a déjà eu lieu. Il le rappelle à Monsieur « Patriarcat » si jamais celui-ci n'était pas au courant d'une fusion, car il est arrivé assez récemment dans le Pays de Gex. Il rappelle que le Maire a déjà expliqué que sa colistière n'avait pas le droit de prendre la parole à partir de cette base. Pour Jean-Loup KASTLER, il est Ferneysien avant tout, en s'appliquant dans la vie politique de la Commune. Il souligne que les limites entre les communes sont artificielles parce qu'il subsiste des interdépendances dans le territoire, qui amènent à réaliser des choses qui ne sont pas banales. La recomposition territoriale entre deux communes montre qu'en définitive, même après avoir dissous le SIVOM, la séparation n'est pas véritablement un succès. Finalement, cela est le signe que l'aménagement du territoire divisé en trois est une absurdité et une aberration au point de se dire que le groupe scolaire va être repris, mais si tel est le cas, il existe un problème, car le chemin qui mène au groupe scolaire appartient aussi à Prévessin-Moëns. Il va donc

falloir reprendre le chemin. La réflexion s'arrête là, il faudrait pourtant la pousser beaucoup plus loin. L'interdépendance doit être gérée en commun par une Commune unique. Cela permettrait aussi d'avoir une visibilité budgétaire bien plus intéressante et de travailler les mobilités douces de façon beaucoup plus effective.

Le Maire explique que les frontières se sont dessinées par les guerres. Dans le Pays de Gex en 1815, cinq communes gessiennes avaient été intégrées au territoire genevois. Ferney y a échappé parce que Voltaire était là. Les limites communales résultent aussi de l'extraction de lois et de propriétaires terriens. Le découpage ferneysien est exemplaire. Il avait été modifié en 1956 par les changements entre la France et la Suisse du territoire de l'aéroport. Si le territoire est contraint et parfaitement complexe, ce qui est le cas, cela n'est pas la même chose pour Prévessin-Moëns qui est beaucoup plus grand, soit plus de 1 200 ha alors que Ferney-Voltaire est à 480 ha. Un hectare de plus sera peut-être gagné si cela se passe. Ferney-Voltaire et Sauvigny sont les plus petites communes du Pays de Gex et Ferney-Voltaire est la plus dense. Telle est l'histoire. Il avait même proposé d'appeler la grande Commune « Voltaire » pour éviter les conflits entre Ornex, Prévessin-Moëns et Ferney-Voltaire. Cela ne s'était pas fait, mais il faut laisser du temps au temps.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ACCORDE par 27 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) le rattachement de la parcelle du groupe scolaire Jean de la Fontaine sis chemin de la planche brûlée à Prévessin-Moëns, la voie limitrophe ainsi que le chemin des Blaches attenant à la Ville de Ferney-Voltaire.
- APPROUVE la sollicitation du représentant de l'État dans le département afin de lancer la procédure de modification de limites territoriales du territoire et l'enquête publique.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints délégués à signer toutes pièces et documents afférents à ce transfert.

12. Conventions de portage foncier et de mise à disposition entre la Commune et l'Établissement Public Foncier de l'Ain – Ruelle des jardins

Le Maire indique que cette délibération concerne toujours la rue Condorcet. Lors d'un contrôle, il a été aperçu qu'une demande d'intention d'aliéner ou une DIA était située dans la rue Condorcet dans une villa. Cette villa fait l'objet d'un emplacement réservé dans le PLUH de la Ville. Si la Commune ne se portait pas acquéreuse du bien, l'emplacement réservé aurait été perdu. Cela mettrait clairement en péril l'aménagement de cette voirie qui a été travaillée dans l'OAP Mairie: les trottoirs, les stationnements, etc. Une solution a dû être trouvée en travaillant avec l'Établissement public foncier de l'Ain pour acquérir ce bien. Le prix demandé par le propriétaire s'élève à 850 000 €, ce qui a été l'estimation du service des domaines de l'État. L'EPF se fera dans un maximum de huit années. Si le bien n'est pas acheté comme cela a été indiqué, avec l'accord de la Commune, celle-ci sera tenue de l'acheter. L'idée est tout de même d'avancer avec l'EPF. Les frais de portage s'élèvent à 1,5 % HT du capital restant dû.

Rémi VINE-SPINELLI se réjouit du fait de pouvoir garder un peu de capacité d'action en tant que Ville dans ce territoire parce qu'il s'agit du cœur de la Ville et cela va être lié avec l'OAP avec laquelle il est essayé de recréer le cœur de Ville, ce qui est une excellente chose. Comme la dernière fois, il indique être sidéré par le niveau de complexité dans lequel la Commune est forcée d'être tenue pour pouvoir mettre en œuvre des projets qu'en tant que Ville. D'une certaine manière, la République a complètement perdu le pas dans l'économie. Il est impressionnant d'imaginer cela, car la Ville est



tenue de payer entre 12 000 et 15 000 € par an pour pouvoir agir en tant que Ville dans une parcelle juste à côté de la Mairie où une OAP est mise en place. Si rien n'est créé, la Ville doit payer à peu près 100 000 € en guise de loyer, pour pouvoir agir. Il trouve impressionnant cette obligation, ne serait-ce que pour installer une voie de bus en plein cœur de Ville.

Le Maire indique que telle est la réalité administrative actuellement, il n'est guère possible d'y échapper. Cela est fait selon les possibilités à Ferney-Voltaire et dans les limites des moyens. En effet, les budgets ne font pas tout. Il est possible d'emprunter, mais il faut avoir les moyens de rembourser. Il pense que la capacité d'une Ville est l'autofinancement. Quand l'autofinancement se dégrade, l'emprunt devient impossible. L'idée est de faire attention et de placer au plus près les finances par rapport à cela, entre l'investissement et le fonctionnement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE par 27 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) les conventions de portage et de mise à disposition entre l'EPF de l'Ain et la Ville de Ferney-Voltaire pour l'acquisition d'une parcelle bâtie cadastrée AE389 située ruelle des jardins, d'une superficie de 543 m², pour un montant de 850 000 euros hors frais avec jouissance gracieuse à compter de la signature de l'acte.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints délégués à signer les conventions de portage foncier et de mise à disposition ainsi que tout document afférent.

13. Modification du tableau des emplois de la Commune

Étienne t'KINT de ROODENBEKE explique que trois domaines sont touchés pour la modification du tableau des emplois de la Commune.

Tout d'abord, une page de l'histoire du conservatoire se tourne et le professeur qui est là depuis bien longtemps, prend sa retraite à la fin de l'année. Il occupait un poste mixte, fruit de l'histoire de sa carrière avec à la fois de la formation musicale et de l'enseignement de trompette. Il est proposé de séparer ces deux postes qui ne sont pas forcément appelés à être liés et de recréer un poste d'enseignant de trompette pour cinq heures hebdomadaires et un poste de formation musicale pour douze heures hebdomadaires.

À la direction des services de proximité, il figure des changements d'intitulés de poste à la suite de la réorganisation de la direction de l'enfance. Dans le cadre du service social, il est noté la création d'un poste à temps partiel pour le portage de repas à domicile auprès des personnes âgées.

Quant à la direction des services ressources, il s'agit du poste évoqué plus tôt qui est la création d'un chargé de subvention et de l'optimisation des ressources. Cela permettra, dans la lignée de ce qui a été expliqué plus tôt, de diversifier les ressources de la Commune.

Jean-Loup KASTLER demande si les trois postes doivent être discutés ensemble.

Le Maire le confirme.

Jean-Loup KASTLER précise qu'il ne s'agit pas d'une plaisanterie. S'il faut confier un véhicule de fonction aux directions de service, il voudrait rappeler, pour que l'erreur ne soit pas commise deux fois, par rapport à ce qui a été mentionné dans la délibération du mois d'avril 2024. En effet, il a été expliqué qu'un véhicule de service est attribué de façon permanente et exclusive pour un usage professionnel

ainsi que pour des déplacements privés, en s'appuyant sur une circulaire DAGEMO du 5 mai 1997 qui stipule : « *Il est rappelé que les véhicules mis à disposition des agents de l'État sont destinés aux seuls besoins de leurs services et ne doivent en aucun cas faire l'objet d'un usage à des fins personnelles (déplacements privés, week-ends, vacances). Cette interdiction s'applique en principe à tous les véhicules des services de l'État, y compris ceux qui sont dits de fonction ou de service* ».

Le Maire rappelle qu'il existe trois fonctions : État, la fonction hospitalière et la fonction territoriale. Il faut porter l'analyse dans l'ensemble des arrêtés. Il existe des dispositions et des jurisprudences concernant ces fonctions publiques.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE assure que les postes concernés ne sont pas éligibles à un véhicule de fonction. En revanche, il est évident que l'agent chargé du portage de repas conduit régulièrement le véhicule, mais seulement dans la Ville. Il ne lui a cependant pas été confié un vélo cargo.

Jean-Loup KASTLER indique que cela peut être envisagé, mais à usage privé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ACCORDE par 27 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) l'ensemble des modifications du tableau des emplois de la commune tel que présenté.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints délégués à signer tout document s'y rapportant.

- **Questions orales**

Le Maire explique qu'il détient des informations concernant le service social et aimerait que Christian ALLIOD les aborde pour les présenter au Conseil municipal, ainsi que les nouveaux aménagements.

Christian ALLIOD rapporte que le service social de la Mairie a été restructuré très récemment avec la particularité de déménager ce service au sein de la Maison Saint-Pierre. En effet, comment chacun le sait, un certain nombre d'actions sociales sont déjà menées dans cet établissement. Cela représente d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles il a été réhabilité. Au-delà du CCAS en lui-même, d'autres structures vont aussi être retrouvées, notamment la Boussole, espace de vie sociale, l'espace jeunes, mais également d'autres activités en lien avec le social comme celles de la Cimade, etc. Le fait de recréer cet espace va permettre d'obtenir un pôle très identifié et identifiable au sein de cette Maison Saint-Pierre avec toute la difficulté que cela engendre par rapport au public qui est parfois très difficile au niveau de l'accueil. À cause de cela, une sécurité a été installée de manière à ce que les administrés ne puissent plus, comme cela a encore été le cas il n'y a pas si longtemps lors d'un nouveau recrutement, accéder directement au bureau. Les bureaux sont désormais sécurisés via un visiophone, ce qui donne une visibilité des personnes qui pourraient venir. Elles viendront uniquement sur rendez-vous et cela devrait permettre de sécuriser les agents qui sont amenés à discuter et échanger avec ces personnes. Le *planning* a également été réfléchi et il a été fourni en annexe avec des plages fermées et des plages d'ouverture plus étendues. Il remercie l'ensemble des services de la Municipalité, qui ont participé à cette rénovation, ainsi que la directrice Adeline BERNARD qui a très fortement travaillé pour aboutir à cet objectif.

Le Maire remercie également les services. Concernant le projet, il admet avoir été hésitant. Les services portés par Pierre-Marie PHILIPPS avaient la même idée de se déplacer. Il subsistait des contraintes de sécurité qui ont pu être dépassées par des aménagements. Il faut ensuite les tester. Il pense que tous les élus seront intéressés pour visiter ces lieux et voir comment cela se passe. Les conditions de travail sont beaucoup plus agréables pour les services. Il rappelle qu'il est possible d'entrer un peu partout dans la Mairie actuelle et cela est complexe à gérer. Il souhaite que les services puissent s'intégrer au plus vite. D'ailleurs, la Commune travaille aussi avec les voisins, dont Pierre Portalier, Aminata et d'autres dans ce secteur et tant mieux, sachant que la demande au niveau social ne va pas faiblir.

Le Maire ajoute qu'il va signer une convention de fourrière automobile qui devrait normalement être effective au mois de juin, avec une fourrière qui se situe à Cessy et qui dispose de l'agrément. Il précise qu'il va la signer assez rapidement. L'accord n'a pas été conclu avec la fourrière de Collonges, car elle était trop éloignée. Il est aussi préférable d'avoir une fourrière agréée qui se situe dans un parcours où il est possible de prendre les transports en commun en cas de problème. Dès que la signature sera officielle, la fourrière sera mise en place à Ferney-Voltaire pour pouvoir évacuer les véhicules qui doivent l'être. Cela a fait l'objet d'un grand débat, mais les communes se sont débrouillées.

Pierre-Marie PHILIPPS indique que Ferney-Voltaire a porté un message avec échec à l'Agglomération. En effet, le fait que les communes doivent signer des conventions de gré à gré avec une société comme cela, reflète un échec intercommunal.

Le Maire en prend acte. Il note que cela était important à annoncer au Conseil municipal.

Il entame les questions orales qui sont au nombre de quatre et indique que les réponses seront données le plus brièvement possible.

Ferney en Grand

Combien de temps le Carrefour de la Grande Douane va rester dans cet état ? Myriam MANNI

Le Maire répond qu'il s'agit d'un sujet vaste et complexe. Il excuse Chun-Jy LY qui est absent, car il a perdu son père. Le Maire demande au Conseil municipal d'avoir une pensée pour lui et sa famille. Il était censé répondre à cette question, mais le Maire indique qu'ils en ont parlé ensemble. Il explique que le carrefour appartient au Département. Les feux sont gérés par l'Agglomération. Ferney-Voltaire ne gère ni les voiries, ni les feux, ni l'aménagement. Néanmoins, voyant la complexité et la gabegie qui ont eu lieu, des interventions ont été réalisées à plusieurs reprises et il a été demandé une régulation des feux plus pertinente et plus efficace. Une société a été mandatée à ce sujet pour que les capteurs soient beaucoup plus réactifs afin d'éviter ce qui s'était passé il y a longtemps. Les homologues suisses ont d'ailleurs interpellé la Commune pour que l'autoroute et les tunnels soient bloqués. La douane n'est donc pas à l'origine du blocage, mais bien les feux. La situation va être analysée. Il se passera une inauguration du BHNS et tous les membres du Conseil municipal sont invités par le canton de Genève le 19 juin. Le Maire transmettra les invitations. À ce moment, il faudra aussi que les feux fonctionnent correctement. La SPL a été à l'œuvre pour mettre ces feux en place, ainsi que les voies. Pour l'instant, plusieurs procédures sont en cours concernant des malfaçons ou d'autres choses dans ce secteur, mais tout cela est traité. Quant à la douane, le Maire répond qu'elle sera démolie et financée dans un cadre important qui est de l'ordre de l'État et de l'Agglomération. D'autres financements sont bien évidemment recherchés. Cela est impératif pour faire passer le *tramway*. Ce dernier a été annoncé pour fin 2027 à Ferney-Voltaire. Le Maire sait que Jean-Loup KASTLER et Christian LANDREAU sont interrogatifs à ce sujet, mais il assure que cela arrivera.

Le Maire explique que l'annonce suisse qui lui a été communiquée était pour 2024-2025. Il prend l'exemple de Saint-Julien qui a recours actuellement, suite à trois ans de retard pour le tramway alors que les Français ont effectué tous les travaux. Du côté suisse, la Ville n'a pas ces recours à Grand-Saconnex et les travaux du *tramway* ont commencé. Ferney-Voltaire s'est engagée à faire passer le *tramway* sous le tunnel et cela se fera. En revanche, la douane est un obstacle et il faut aménager ce lieu, car tout le reste fonctionne. Il souligne qu'il faut que les feux fonctionnent et qu'ils soient beaucoup plus performants. Ils sont dotés de systèmes avec des capteurs et il existe également des systèmes à caméra. Suite à une rencontre avec le canton de Genève, il a été constaté qu'entre 20 000 et 25 000 voitures par jour passent par la grande douane, 10 000 à Vireloup et pas loin de 17 000 à 20 000 à Mategnin. La Ville est la zone où il se passe le plus de passages. La moindre erreur et le moindre défaut des feux créent alors une gabegie pour l'aménagement routier. Un aménagement sera mis en place et un travail se réalisera pour les feux.

Peut-on améliorer la circulation dans la rue de Genève en la limitant aux riverains dans le sens descendant ? Jean-Loup KASTLER

Le Maire constate que cette question est beaucoup plus large. Pour la route de Gex actuellement, il indique qu'il est au courant de l'existence d'une pétition qui naît, ce qui est compréhensible. Pour le déplacement des flux, les automobilistes vont percoler et aller plus vite pour éviter les feux de l'avenue du Jura, etc., et cela est constant. Le même cas se présente au chemin de la Planche Brûlée et au lycée. Des solutions sont actuellement recherchées. Cela doit se voir globalement. Pour les demandes de mobilité, il explique qu'il existe des demandes de part et d'autre, mais il s'agit de l'ensemble de la Ville et pas seulement d'un point. Pour le Maire, il faut couper ce flux du pendulaire à un moment donné. Un essai avait été réalisé à une époque, visant à bloquer la Grand' Rue au niveau de la police municipale pour interdire la descente à la traversée de la Ville, car la rue pavée est aussi très utilisée. Il pense réunir assez rapidement les commissions pour réfléchir à cette mobilité globale. Il attendait également le fonctionnement du BHNS, ce qui est maintenant constaté. La gestion des flux à Ferney-Voltaire peut être améliorée, mais d'autres problèmes vont bientôt apparaître au chemin de la Planche Brûlée. Il reste le chemin du Terraillet, par exemple, qu'il faut également réguler. Cela a été effectué à la demande de la mobilité, au niveau de la ferme du Château où un sens unique a été mis en place. Il rapporte qu'il s'est pris deux voitures qui sont passées en sens interdit, ce qui l'a bloqué, mais cela montre que des solutions peuvent être mises en place.

Pour la rue de Gex, Grand' Rue et la rue de Genève, des réflexions doivent être entreprises, car la situation sera la même. Il s'est engagé à réfléchir avec les conseillers municipaux pour relever des stationnements à des endroits où cela est très dangereux pour les cyclistes. Au début de la rue Meyrin, au niveau du patriarche, il se trouve un goulet qui entraîne de nombreux problèmes. Il pense donc réunir assez rapidement la commission en charge de cette étude pour voir les décisions qui doivent être prises par rapport à ces rues et identifier les meilleures solutions. Dans la rue de Genève, il se passe beaucoup de travaux qui sont assez gênants le matin. Il ignore si la réunion aura lieu, car le Maire ne remarque pas grand monde. Il existe également plusieurs habitants dans cette rue. D'ailleurs, la densité à Ferney-Voltaire est si forte que lorsqu'une action est décidée, les conséquences se font ressentir partout. En plus du commerce, des habitants y vivent. Le riverain est très difficile à faire contrôler dans le secteur, cela est presque une mission impossible. Voilà pourquoi les modifications sont effectuées dans des zones rurales. Lorsque cela fonctionne, soit un interdit ou un sens unique est placé, mais cela peut être complexe, soit des modifications sont réalisées. Genève demande actuellement à la Ville de ralentir. La limite à Ferney-Voltaire est à 30 km/h. Il semble que plusieurs villes en France vont également passer à cette limite. Dans les grands axes, la limite est à 50 km/h. Il

pense que la Commune va passer sur la RD35. La Ville n'ayant rien, la vitesse sera de plus en plus lente, ce qui est normal. Pour le phénomène du stationnement, il faut décider pour la rue de Genève si des stationnements doivent être retirés pour installer des pistes cyclables. Genève encourage à mettre en place ce type d'installation, mais il faut aussi les financer par la suite. Le Maire préfère avancer avec la commission où les conseillers municipaux peuvent siéger afin d'être à plusieurs pour réfléchir justement à un aménagement qui tempore ce qui se passe à la rue de Gex actuellement. Il est vrai que des bus passent sans arrêt et les trottoirs sont très petits. La circulation est explosive, car le pendulaire passe par là, sans compter l'école Saint-Vincent. Il comprend que les habitants réagissent. Toutefois, les mêmes réactions seront constatées ailleurs, car il est impératif de prendre des décisions. Une réunion de la commission mobilité se tiendra ainsi très rapidement pour statuer des décisions dans ces secteurs.

Quel est votre avis relativement à la convention entre la SPL, l'Etat et l'agglomération au sujet de la ZAC de Ferney et du renouvellement de la douane ? Jean-Loup KASTLER.

Il indique qu'au dernier Conseil communautaire, l'Agglomération a adopté une convention liant l'État, l'Agglomération et la SPL dans le cadre du label Territoires engagés pour le logement visant entre autres à établir les règles dans lesquelles l'État se porte financeur *ex post* de la réhabilitation de la douane à un montant qu'il laisse le soin à son collègue de débattre par la suite. Cela est très important, cela signifie que les fonds devront être avancés par la SPL. La situation est ubuesque. D'une part, il note que l'Agglomération n'a pas trouvé légitime d'associer à la délibération concernant ce sujet, le texte de la convention qui est pourtant une convention publique. Il est donc impossible de connaître les sujets qui ont été évoqués lors du suivi du Conseil en ligne. Il indique qu'il a mis la main sur cette convention. Il pourrait résumer les choses en disant qu'il s'agit d'un épouvantail à banquier doublé d'un épouvantail à promoteur. La SPL est en conciliation au tribunal de commerce. Cette conciliation vise, pour le *pool* bancaire qui l'a sollicitée, à être prioritaire dans les remboursements et donc à limiter au maximum les dépenses de la SPL. Il semblait que les 143 000 000 € de travaux n'étaient pas suffisants, alors autant rajouter un étage supplémentaire de 10 000 000 €, mais il faudra les rendre prioritaires face à toutes les autres infrastructures, ce qui traduit donc qu'il figurait d'un côté un *pool* bancaire qui va être remboursé avant 2032 et de l'autre, une priorité. Il faut donc trancher entre ces deux priorités d'une douane doublée d'un *tramway*. Il demande quand les infrastructures classiques de type école et gymnase vont venir, car tout cela est questionnable. En ce qui concerne le *pool* bancaire, saisissant qu'il demande à la SPL de réduire ses dépenses, et que celle-ci propose à l'État d'avancer des fonds pour habilitier une douane, il se demande si ce *pool* ne va pas finir par partir en courant.

Pour la prochaine question, lorsque les écoles et les gymnases passeront après la douane, le *tramway* et le remboursement des banques, il demande quel promoteur va accepter de venir construire des logements dans le secteur avec cette situation, sachant très bien qu'il ne va pas trouver d'infrastructures à proposer en adéquation avec ces logements. Jean-Loup KASTLER réitère encore une fois : épouvantail à banquier, épouvantail à promoteur et, finalement, usine à gaz terrible dont il est raconté que l'équilibre financier n'est assuré que par 30 000 000 € de contributions publiques. Il trouve cela absolument extraordinaire. Pour le bilan d'aménagement, il est certain qu'il faudra 30 000 000 € de subventions publiques pour assurer l'équilibre, sachant que Monsieur SCATTOLIN prétend que le *tramway* coûtera 40 000 000 €. Cela équivaut à informer les contribuables gessiens qu'ils vont le financer intégralement de leurs poches avec un éventuel soutien suisse. Cela représente alors une magnifique usine à gaz ferneysienne, un épouvantail à banquier doublé d'un épouvantail à promoteur. Il se demande comment cela a pu être voté à la Communauté d'agglomération.

Le Maire salue l'art de Jean-Loup KASTLER de peindre le diable sur la muraille, mais cela n'est pas très grave. Il explique que la convention était en ligne et est parfaitement accessible au public. Comme cela a été mentionné, elle ne va rien changer pour la Ville. Elle a été publique, donc elle a été travaillée. Ce qui l'intéressait dans cette convention était de savoir si le nombre de logements allait augmenter, ce qui n'est pas le cas. Ce qui était prévu initialement est gardé dans le projet SPL. Il rappelle que tout devrait être construit d'ici 2030. Pour l'instant, cela n'est pas tout à fait le cas. Il note qu'il signera un certain nombre de documents. Néanmoins, il faut qu'ils soient accompagnés d'équipements publics. Les prochaines commissions urbanisme ont déjà commencé, et elles porteront sur le positionnement, car il n'est pas tout à fait d'accord avec ce qui se passe dans une crèche, avec des équipements publics dans la zone, en lien avec l'Agglomération et la SPL. Il précise que sa réponse est claire là-dessus : cela n'ira pas plus loin. Il pense que les promoteurs souhaitent que cela soit accompagné d'équipements publics. Le stationnement était évoqué à plusieurs reprises et il est vrai qu'il subsiste un débat entre la Ville de Ferney-Voltaire et l'Agglomération concernant le stationnement. Il note également un débat à propos des équipements publics. Il rappelle que les équipements publics avaient été pensés en 2014, soit il y a 10 ans. Les prix ne sont plus les mêmes. De plus, le *tramway* est arrivé, ce qui n'était pas prévu initialement. Concernant ce qui se passe dans ce secteur, le ministre, Guillaume KASBARIAN, a communiqué un certain nombre d'annonces. La SPL s'est portée candidate dans ce secteur. Cela apporte 5 000 000 € et quelques dans la corbeille dans un premier temps, puis 5 000 000 € supplémentaires optionnels qui arriveront par la suite. Les premiers 5 000 000 €, en tout cas, arriveront dans cet espace. L'État a cherché le moyen de payer la douane. Le Maire tient à être clair et précis. La douane n'a rien demandé dans cette affaire. Elle se portait très bien, mais la Ville a demandé un travail pour faire passer ce *tramway*. Il s'agit bien de la demande de l'Agglomération, via son outil, la SPL, de modifier la douane pour faire passer un *tramway*. Ce travail doit être réalisé et les demandes formulées à ce sujet à plusieurs reprises, auprès de l'État, n'ont pas obtenu de réponse positive, en tout cas, du ministère des Finances. La Commune a essayé avec le Préfet, etc., ils sont aussi tous conscients de l'aménagement de ce territoire, de passer par ce biais. Cette convention permet donc un premier financement de la douane. Comme la question à propos de la capacité a été posée, la capacité du projet est la douane, ce qui fait plus de 10 000 000 €. Il est aussi possible d'avoir des plans B dans cette affaire. Dans tous les cas, il faut que la douane soit modifiée de façon à faire passer le *tramway*. Si la douane actuelle est observée, il figure un secteur suisse et un secteur français et le *tramway* passera dans le côté suisse actuel. Telle est la situation actuelle, mais rien n'est impossible. Le Maire explique qu'il fait confiance à l'intelligence collective. À l'idée que le canton de Genève change de posture, la Ville souhaite travailler avec eux là-dessus pour que le transport collectif soit porté plus fortement par le canton. La Ville bénéficie d'une subvention de la confédération à hauteur de 35 % avec ce projet, ce qui n'est pas rien. Un tour de table sera effectué. Le projet peut aussi être réalisé à plusieurs, avec une temporalité. Certes, il n'est pas obligatoire de tout construire en une fois, il s'agit aussi d'une solution. Pour l'instant, le Maire assure que le *tramway* va passer, le travail sur la douane sera effectué et les partenaires seront recherchés. Il n'est pas inquiet. Contrairement à certains, il se qualifie de positif. Le Conseil actuel ne va peut-être pas les inaugurer, mais dès que le *tramway* sera dans le tunnel, il s'engage à donner un petit bout de rail à chacun. Pour la question du budget de la douane, il demande à Myriam MANNI si cela lui semble plus cher.

Pour Myriam MANNI, en écoutant la description du Maire qui est très technique, il est évident que cela va coûter plus cher. Par rapport aux obligations pour permettre au *tramway* de passer, s'il arrive un jour, elle espère en voir le bout. Si les travaux sont pris en compte, en n'étant pas une technicienne, tous les travaux ont été réalisés pour le futur centre qui ne naîtra jamais et cela a coûté beaucoup plus que ce qui était prévu en amont. Elle pense que 10 000 000 € paraissent peu, sachant qu'il va falloir

des bâtiments temporaires pour loger tout le monde. Elle indique que le Maire est le spécialiste dans ce domaine et elle se nourrit alors de sa compétence.

Le Maire répond que l'idée tend vers l'ancien hôtel Stars. Un bâtiment qui s'appelle le B07 va voir le jour et la douane provisoire va pouvoir s'installer. Ce bâtiment reviendra ensuite à d'autres, notamment pour organiser des formations sur la partie supérieure, mais la douane sera installée.

Myriam MANNI demande si cela est comptabilisé dans les 10 000 000 €.

Le Maire explique que cela n'est pas comptabilisé, car les déplacements dans les projets qui sont en cours sont prévus. Des guérites provisoires seront mises en place parce qu'il faut protéger les douaniers. Il s'inquiète que les Ferneyens se retrouvent dans des travaux pour quelques années. Il se demande comment ce secteur va fonctionner provisoirement. Il faut que cela circule. Il note également le chemin de Colovrex avec les feux, et l'arrivée au secteur français qui n'est pas si facile. L'idée est donc d'avoir des guérites provisoires, et il faut voir ensuite la suite. Cela permettra d'effectuer les travaux du *tramway* avec une douane provisoire.

Myriam MANNI indique qu'il s'agit alors de la première tranche si elle a bien compris.

Le Maire acquiesce. Les permis et les commissions arrivent. Une douane définitive sera, par la suite, construite, avec des demandes curieuses de l'État. Il rappelle que la douane de la Ville est actuellement petite et est la seule douane avec 15 ou 20 douaniers. Or, l'État en demande 50 ou 60. Le Maire n'est pas sûr d'être d'accord pour payer une douane à 60. La discussion avec l'État se pose donc aussi. Voilà pourquoi des solutions ont été trouvées, mais il n'est pas possible de tout avoir. Du côté suisse, ils se retrouvent dans une position où le nombre de douaniers est réduit. Il note qu'il s'agit de la seule douane du Pays de Gex où il est possible d'effectuer des déclarations. Il faut faire attention parce qu'il s'agit de l'économie du Pays de Gex, sinon il faudra faire le tour et aller à Bardonnex. Il indique qu'il faut faire attention à ce que cela fonctionne. Il note également les déclarants en douane. Du côté suisse, tout est dématérialisé. La douane française est également en train de le faire, mais le Maire invite les conseillers municipaux à observer ce qui se passe. Il y est passé ce matin et a constaté un certain nombre de poids lourds en douane. Le sujet est sur la table : il existe des options et des projets, et ils seront financés. Le Maire assure que chacun devra amener et assumer sa part.

Le Maire indique que cette manière de parler donne l'impression d'être dans la 4^e République. Il ajoute que le Baron Haussmann n'a pas hésité et n'a pas demandé l'avis des Parisiens. Il annonce des événements positifs. La Fête de la musique aura lieu le 21. Il espère que le temps ne changera pas. La Fête à Voltaire aura lieu le 29 et la Société de musique fête ses 180 ans les 20 et 21. Ils seront très présents. Il précise avoir eu le bonheur d'écouter leur concert. Il pense que l'apport du conservatoire amène aussi une qualité et il les remercie du plaisir obtenu à les entendre. Il annonce également qu'un travail est entrepris avec l'Agglomération pour récupérer les locaux de la crèche de Calas. La discussion est en cours et ce sujet sera peut-être abordé lors du prochain Conseil municipal.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 9 juillet. Il souhaite à tous une bonne soirée. Il remercie les conseillers municipaux pour les débats, et il remercie aussi les services.

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS MUNICIPALES
DU 2 AVRIL AU 31 MAI 2024**

**CONTRAT DE NETTOYAGE DE LA SALLE DU LEVANT ET DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL POUR
L'ANNÉE 2024**

Considérant l'offre de la société Gex Cleaning Compagny, sise 154 rue Louis Michaud - 01630 Saint Genis Pouilly Cedex. La commune décide de signer une commande pour un an à compter du 1^{er} janvier 2024. Le montant annuel de la prestation s'élève à 900 € TTC par mois pour un montant annuel de 10 800 € TTC.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR L'ASSOCIATION "LES DARX FANTASTIQUES"

Considérant les besoins de l'association Les DARX Fantastiques, 72 Chemin des Tattes 01280 Prévessin-Moëns, représentée par Monsieur Vincent RIBOUT, Président de l'association, dans le cadre de ses activités de découverte d'initiation et de partage autour des jeux de société. Considérant que la commune a la possibilité d'accueillir cette activité au sein de la Maison Saint-Pierre, 11 rue de Genève à Ferney-Voltaire (01210). Elle accepte de mettre gratuitement les locaux de La Boussole situés au sein de la Maison Saint-Pierre, 11 rue de Genève à Ferney-Voltaire (01210), à la disposition de l'association Les DARX Fantastiques, dans le cadre de ses activités de découverte, d'initiation et de partage autour des jeux de société. En aucun cas, l'association Les DARX Fantastiques ne pourra changer l'affectation des locaux ou les mettre à disposition d'autres personnes sans l'accord préalable et exprès de la commune. La présente convention est conclue à compter de sa signature et jusqu'au 31 août 2024. Elle peut être dénoncée, par l'une ou l'autre des parties, à tout moment sous réserve du respect d'un préavis de trois mois, sauf cas de force majeure ou faute grave d'une partie.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR L'ASSOCIATION "AMICALE ÉCHECS"

Considérant les besoins de l'association Amicale Échecs, 410 avenue des Alpes, 01170 Gex, représentée par Monsieur Charles LALIEU, Président de l'association, dans le cadre de ses activités de découverte d'initiation et de partage autour des échecs. Considérant que la commune a la possibilité d'accueillir cette activité au sein de la Maison Saint-Pierre, 11 rue de Genève à Ferney-Voltaire (01210). La commune accepte de mettre gratuitement à la disposition de l'association Amicale Échecs, les locaux de La Boussole situés au sein de la Maison Saint-Pierre, 11 rue de Genève à Ferney-Voltaire (01210), dans le cadre de ses activités de découverte, d'initiation et de partage autour des échecs. En aucun cas, l'association Amicale Échecs ne pourra changer l'affectation des locaux ou les mettre à disposition d'autres personnes sans l'accord préalable et exprès de la commune. La présente convention est conclue pour une durée de 12 mois à compter de la date de sa signature. Elle peut être dénoncée, par l'une ou l'autre des parties, à tout moment sous réserve du respect d'un préavis de trois mois, sauf cas de force majeure ou faute grave d'une partie.

**CONTRAT PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ET CONTRAT MAINTENANCE RÉCUPÉRATION CHALEUR
ONSEN**

Considérant la volonté de la commune de diminuer les consommations énergétiques du centre nautique par rapport à une situation de référence. Considérant la volonté de la commune de réaliser une prestation de vérification annuelle du dispositif de récupération de chaleur du centre nautique. Considérant le contrat de performance énergétique et l'offre de maintenance proposés par la société ONSEN pour le Centre nautique. La commune accepte de signer le contrat de performance énergétique et l'offre maintenance PREMIUM du Centre nautique proposé par la société ONSEN, 5 rue du Canal ,69100 Villeurbanne pour la période du 01/01/2024 au 31/03/2029. En contrepartie des prestations contractuelles définies de l'offre maintenance PREMIUM, la commune doit s'acquitter d'un montant annuel de 2160,00€ HT. La première année de contrat est offerte, les 4 suivantes liées au CPE.

CONVENTIONNEMENT AVEC LES AMBULANCES GUERY

Considérant le nombre important de visiteurs attendus pour la Fête de la musique le 21 juin 2024. Considérant l'enjeu de la sécurité des usagers. Considérant que les ambulances GUERY sont habilitées pour assurer la sécurité civile. La commune décide de conventionner avec les ambulances GUERY, 290 rue des Entrepreneurs, 01170 Gex précisant la rémunération de la prestation à 192 € TTC.

CONVENTIONNEMENT AMBULANCES GUERY FÊTE A VOLTAIRE 2024

Considérant le nombre important de visiteurs attendus pour la Fête à Voltaire le 29 juin 2024. Considérant l'enjeu de la sécurité des usagers. Considérant que les ambulances Guery sont habilitées pour assurer la sécurité civile. La commune décide de conventionner avec les ambulances Guery, 290 rue des Entrepreneurs, 01170 Gex précisant la rémunération de la prestation à 1200 € TTC.

CONTRAT LOCATION BATTERIE VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Considérant la proposition commerciale de la société DIAC Location, sise 14 avenue du Pavé Neuf 93160 Noisy-Le-Grand. La commune décide de renouveler à compter du 1^{er} janvier 2024 la location de batterie auprès de la société DIAC pour une durée de quatre ans et un Minimum de 7500 km/an. Les montants mensuels sont fixés comme suit :

- Renault Zoé EF-691 BP, contrat mensuel n°D8401236, pour un montant de 69,00 euros HT.
- Renault Zoé EH-931-VT, contrat mensuel n°217000508060, pour un montant de 59,00 euros HT.

LA GUINCHE À ROULETTE

Considérant le calendrier de la saison culturelle. Considérant la proposition émise par Sicaline SARL. La commune accepte de signer le contrat de cession pour « La Guinche à roulette » d'un montant de 4016.39 € TTC.

AVENANT BAIL COMMERCIAL LA CROIX BLANCHE

Considérant la délibération n°002/2019 autorisant le maire à conclure un bail commercial pour l'exploitation du restaurant l'Auberge de la Croix blanche » au croisement de la rue de Gex et du départementale N°78 (avenue du Château) avec la PJM France Sarl. Considérant que la dénomination sociale et le siège social du Preneur a changé. Considérant qu'il y a lieu de modifier l'article 11, alinéa 4, concernant les modalités de paiement des charges, taxes et prestations afin de permettre au preneur de les payer trimestriellement au prorata de la facture. La commune accepte de signer l'avenant au bail commercial avec le preneur dont la nouvelle dénomination sociale est « La Croix Blanche SARL et dont le siège social a été transféré au 17 rue de Gex à 01210 Ferney-Voltaire, représentée par son représentant légal, M. John NEGRINI. L'article 11, alinéa 4, concernant les modalités de paiement des « Charges, taxes et prestations » est remplacé par l'alinéa suivant « Le paiement desdites charges, taxes et prestations devra s'effectuer trimestriellement au prorata de la facture reçue par le PRENEUR. ». La disposition du présent avenant annule et remplace la dénomination et le siège social du Preneur et les termes de l'alinéa 4 de l'article 11 du bail commercial.

CONTRAT DE MAINTENANCE PRÉVENTIVE DES DÉFIBRILLATEURS INSTALLÉS DANS LES BÂTIMENTS DE LA VILLE

Considérant la proposition commerciale de la société Médilys Santé sise 42 ZA la Noyérée route de Serpaize - 38200 Luzinay. La commune accepte de renouveler à compter du 1^{er} janvier 2024 la maintenance de 9 défibrillateurs auprès de la société Médilys Santé DIAC pour une durée d'un an. Le montant pour une visite préventive annuelle pour l'ensemble du parc est de 1069,20 euros TTC.

CONTRAT DE MAINTENANCE CHUBB FRANCE

Considérant, la volonté de la commune de renouveler le contrat de maintenance des extincteurs et éclairage de sécurité. Considérant l'offre de la société Chubb France, Parc Saint-Christophe, avenue de l'Entreprise Bâtiments Magellan 1 95885 Cergy-Pontoise. La commune accepte de signer un contrat de maintenance pour les extincteurs et les éclairages de sécurité de tous les bâtiments communaux, proposé par la société Chubb France, Parc Saint-Christophe, Avenue de l'Entreprise Bâtiments Magellan 1 95885 Cergy-Pontoise. Le montant annuel de la prestation pour les sites s'élève à 9 985.48 € HT. Ce coût comprend une visite annuelle. Ce contrat de maintenance est prévu à compter de sa signature et pour une durée d'un an, renouvelable trois fois.

CONTRAT DE MAINTENANCE DOMBES HOTTES NETTOYAGE

Considérant, la volonté de la commune de renouveler ce contrat de maintenance pour l'entretien et le dégraissage des Hottes de cuisines des bâtiments communaux. Considérant l'offre de la société Dombes Hottes Nettoyage, sise à Villars-les-Dombes (01). la commune accepte de signer un contrat de maintenance pour le nettoyage des hottes pour les sites suivants dans les listes des hottes nécessitant un entretien par une entreprise agréée :

- Les cantines des groupes scolaires Florian, Calas,
- La salle du Levant,
- Les buvettes foot/rugby

Le montant annuel de la prestation pour les sites s'élève à 1536.00€ HT. Ce coût comprend une visite annuelle. Ce contrat de maintenance est prévu à compter de sa signature et pour une durée d'un an, renouvelable trois fois.

CONTRAT DE MAINTENANCE SCHINDLER

Considérant la volonté de la commune de renouveler le contrat de maintenance de l'équipement de type ascenseur au groupe scolaire Florian. Considérant l'offre de la société Schindler, 5 rue Dewoitine à Vélizy-Villacoublay (78140) représentée par Jean-Luc Ruhin, en sa qualité de Responsable d'agence service, rattaché à : Agence Savoie - Léman 53 rue Adrastée BP 9033, 74991 Annecy Cedex 9. La commune accepte de signer un contrat de maintenance de l'équipement de type ascenseur. Le montant annuel de la prestation pour le site s'élève à 1430.38 € HT. Ce coût comprend une visite toutes les 6 semaines avec une assistance téléphonique 7/7 24/24, déblocage des usagers en moins d'une heure et des interventions de dépannage 7/7 et 24/24 sous un délai de six heures maximums. Ce contrat de maintenance est prévu à compter de sa signature et pour une durée d'un an, renouvelable trois fois.

CONTRAT DE CESSION SPECTACLE GOUTTE DE PLUIE

Considérant la saison culturelle 2024 de la Ville de Ferney-Voltaire et le programme de la médiathèque. La commune accepte de signer un contrat de cession de droit d'exploitation du spectacle « Goutte de pluie » de la compagnie des CRE'ACTEURS, 1974 chemin d'Arras à 01600 Trévoux pour une représentation le jeudi 23 janvier 2025 à 14h00 (scolaire) et 18h (tout public) et le vendredi 24 janvier 2025 à 10h00 (scolaire) à la Médiathèque Le Châtelard à Ferney-Voltaire. Le montant total de cette prestation est de 1741,60 euros TTC.

CONVENTION DE VÉRIFICATION DES ÉQUIPEMENTS DU CENTRE SPORTIF HENRIETTE D'ANGEVILLE

Considérant la volonté de la commune de réaliser les contrôles principaux et les contrôles opérationnels du matériel des différentes salles du Centre sportif Henriette d'Angeville selon la réglementation en vigueur. Considérant la proposition de convention de vérification des équipements sportifs du centre Sportif Henriette d'Angeville par la société SCMS Europe annexée à la présente décision. La commune accepte de signer la convention de vérification des équipements sportifs du

Centre sportif Henriette d'Angeville de la société SCMS Europe, 8 chemin de la Sini, 66130 Ille-sur-Têt pour une période de 4 années du 01/03/ 2024 au 28/02/2028. En contrepartie des prestations contractuelles semestrielles et annuelles définies, la commune doit s'acquitter du prix de 4210 € HT/an soit 16840 € HT/sur 4 ans.

CONTRAT DE CESSION DE DROITS DE REPRÉSENTATION ELLE E(S)T MOI

Considérant la saison culturelle 2024 de la Ville de Ferney-Voltaire et le programme de la Médiathèque. La commune accepte de signer un contrat de cession de droit d'exploitation du spectacle « Elle e(s)t moi » de la compagnie des Rêve de Lune, Maison de la Culture et de la Citoyenneté, 4 allée des Brotteaux, CS 70270, 01006 Bourg-en-Bresse Cedex, pour une représentation le mardi 4 juin 2024 à 14h00 (scolaire) et le mercredi 5 juin à 15h00 (tout public) à la Médiathèque Le Châtelard à Ferney-Voltaire ainsi qu'un atelier d'introduction au spectacle sur demande en amont des représentations le mardi 4 juin à 10h00. Le montant total de cette prestation est de 3 414,40 euros nets de TVA.

ACCEPTATION DES PLANS DE FINANCEMENT CONCERNANT L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS AU CROISEMENT DU CHEMIN DE PRÉ SIMILIEN, DU CHEMIN DES POTIERS ET DU CHEMIN DES JARGILIERES

Vu l'arrêté préfectoral du 30 août 2010 approuvant les nouveaux statuts du SIEA. Vu la délibération du conseil municipal du 5 juin 2018 acceptant les nouveaux statuts modifiant le cofinancement des travaux d'électricité. Considérant la volonté de la commune d'améliorer le service à la population en aménageant le secteur du Conservatoire et le carrefour attenant induisant la suppression d'un poteau ENEDIS et son remplacement par des réseaux enterrés. Considérant que ledit poteau servant de support de distribution de l'électricité et de la télécommunication, il convient de passer par les services du SIEA qui en a les compétences. Vu le plan de financement proposé par le SIEA annexé à la présente décision. La commune accepte le plan de financement, ci-dessous, proposé par le SIEA, concernant l'enfouissement des réseaux aériens du carrefour du chemin Pré Similien et du chemin des Jargilières :

	Électricité	Télécommunication
Montant des travaux projetés (TTC)	94 500 € TTC	14 200 €TTC
Dépense prise en charge par le SIEA	27 562.50 €	
Récupération de la TVA	15 750 €	
Dépense à charge de la commune	51 187.50 €	14 200 €TTC

Pour les dépenses de télécommunication, le plan précise qu'un appel de fonds de 85% du montant de 14 200 €TTC soit 12 070 €TTC sera fait dès la signature de l'ordre de service à l'entreprise. Dans ces montants globaux sont compris les frais de maîtrise d'œuvre et une marge d'imprévu dans le déroulement des travaux. Ce plan de financement est prévu pour une durée de 6 mois.

CONTRÔLE ANNUEL DE POTEAUX INCENDIE

Considérant la proposition commerciale de la Société SOMEK ZA 979 chemin du Chatelard – 01310 Saint-Rémy. La commune accepte de renouveler à compter du 1^{er} janvier 2024 le contrat de contrôle des poteaux incendie, auprès de la société SOMEK ZA 979 chemin du Châtelard – 01310 Saint - Rémy Diac pour une durée d'un an renouvelable 3 fois. Les montants pour les contrôles des poteaux incendie sont comme suit :

- de 3330.00 euros HT soit 3996.00€TTC pour l'année 2024,
- de 3515.00 euros HT soit 4218.00€TTC pour l'année 2025,
- de 3700.00 euros HT soit 4440.00€TTC pour l'année 2026,
- de 3885.00 euros HT soit 4662.00€TTC pour l'année 2027.

SOS J'AI TROP BU

Considérant la nécessité de mettre en place un dispositif prévisionnel d'aide à la personne en état d'ébriété pendant le déroulement de la manifestation « Fête à Voltaire » le samedi 29 juin 2024. Considérant la proposition de l'association « SOS G TROP BU ». La commune accepte de signer le contrat de prestation de service de l'association susmentionnée pour un montant de 300 € TTC.

CONTRAT DE PROGRAMMATION, DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION DE DIVERS SPECTACLES DE THÉÂTRE DE RUE POUR LA FÊTE À VOLTAIRE 2024

Considérant le programme de la fête à Voltaire 2024. Considérant le projet de contrat de cession du droit d'exploitation et l'organisation de divers spectacles de théâtre de rue. La commune décide de signer un contrat de programmation, direction artistique et scénographique de spectacles de théâtre de rue avec le producteur AFOZIC SARL sis 55 quai de Warens à Sallanches (74700). Le montant de cette prestation est de 10 2150 € TTC, 81720 € à la commande et 20430 € avant le 31/07/2023.

ATTRIBUTION MAPA 2023C11 FOURNITURE DE DOCUMENTS IMPRIMÉS POUR LA MÉDIATHÈQUE

Considérant le marché n°2023C11 portant sur la fourniture de documents imprimés pour la médiathèque publié au BOMAP le 8 novembre 2023 pour une remise des offres le 11 décembre 2024 à 17h00. Considérant que pour le lot 1 portant sur les livres adultes et jeunesse que l'offre de la SAS LES LIBRAIRES ASSOCIES sise Grand' Rue 01210 Ferney-Voltaire, est techniquement la plus intéressante. Considérant que pour le lot 2 portant sur les bandes dessinées et mangas que l'offre de la librairie LES ARTS FRONTIÈRES sise 34 Grand' Rue est techniquement la plus intéressante. La commune décide d'attribuer le lot 1 du marché 2023C11 à la SAS LES LIBRAIRES ASSOCIES sise Grand' Rue 01210 Ferney-Voltaire, et le lot 2 du marché 2023C11 à la librairie LES ARTS FRONTIÈRES sise 34 Grand' Rue 01210 Ferney-Voltaire.

MAPA2022ST7 AVENANT AU MARCHÉ DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE - GYMNASÉ COSEC

Considérant le marché de maintenance des installations de chauffage attribué à la société DALKIA qui a débuté le 12 octobre 2022 pour un montant forfaitaire de 15 750 euros HT/an. Considérant le besoin pour la Ville d'ajouter le site GYMNASÉ COSEC à ce marché de maintenance des installations de chauffage à compter du 1^{er} janvier 2024. Considérant la proposition de DALKIA d'ajouter ce site pour un montant de 1 990 € HT/an soit une augmentation non substantielle de 12,63% par rapport au marché initial. La commune. La commune décide de signer l'avenant n°1 et d'ajouter le site « GYMNASÉ COSEC » à compter du 1^{er} janvier 2024. L'avenant du marché est passé pour un montant forfaitaire de 1990 euros HT/an.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LIVRES EN LUMIÈRES

Considérant l'aide financière que la Région Auvergne – Rhône-Alpes est susceptible d'accorder pour le financement pour le Festival du livre et des écrivains Livres en Lumières 2024. La commune décide de demander une subvention de 5 000 euros dans le cadre du soutien aux festivals et fêtes du livre auprès de la Région Rhône-Alpes Auvergne.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 9 juillet à 19h30.

La séance est levée à 22h00.